

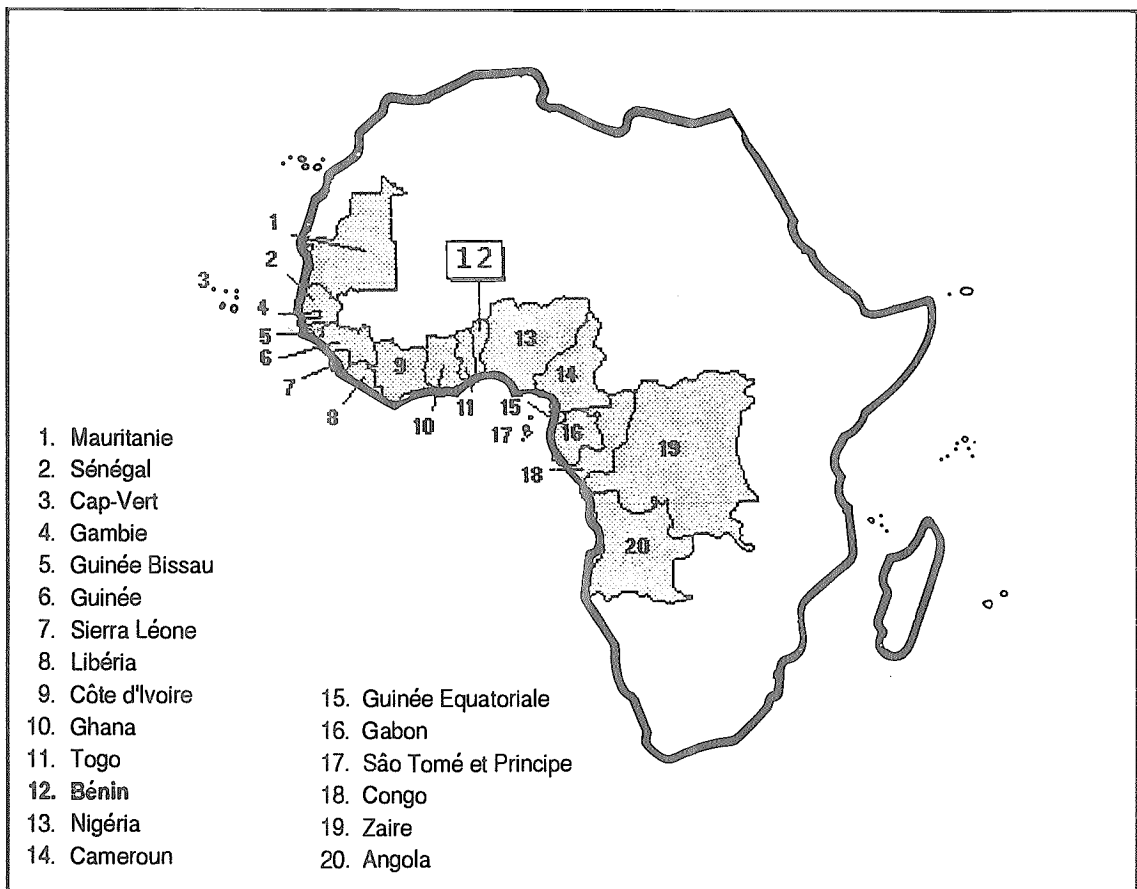
PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES
PÊCHES ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

PROGRAMME DU DIPA

Rapport technique N° 69

juillet 1995

L'état de la pêche artisanale
en Afrique de l'Ouest en 1994



DEPARTEMENT DE COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU DANEMARK



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport technique N° 69

juillet 1995

**L'état de la pêche artisanale
en Afrique de l'Ouest en 1994**

par

Benoît Horemans

Expert Principal en Planification des Pêches,
Programme DIPA

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent, n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La référence bibliographique de ce document est:

Horemans B.,- La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1994. Cotonou. 1995
Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40 p. DIPA/WP/69

Programme DIPA
FAO
B.P. 1369
Cotonou, République du Bénin

Télex: 5291 FOODAGRI

Fax: (229) 33.05.19

Tél: (229) 33.09.25

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
1 LE CONTEXTE GENERAL	3
1.1 Population	3
1.2 Croissance économique	4
1.3 Situation monétaire	5
1.4 Le secteur des pêches	5
2 L'EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR DES PECHEES	8
2.1 Tendances de la production halieutique	8
2.2 Moyens de production	10
2.3 Commerce des produits de la pêche	13
2.4 Consommation des produits de la pêche	16
3 LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT	19
3.1 Les objectifs et les priorités	19
3.2 Les politiques de développement	21
3.3 Les institutions nationales de support au secteur	22
3.3.1 Les institutions administratives	22
3.3.2 Les institutions de recherche	23
3.4 La législation des pêches	23
3.5 Les politiques régionales en matière de pêche	24
3.6 La planification du développement	26
3.6.1 Les contraintes	26
3.6.2 Les opportunités	28
3.6.3 Le processus de planification	29
3.7 L'aménagement des ressources halieutiques	29
4 L'ASSISTANCE EXTERIEURE	31
4.1 Les grandes orientations	31
4.2 Les projets nationaux	32
4.3 Les projets régionaux	36
4.4 Des projets en attente de financement	37
Références bibliographiques	39

Liste des figures

1. Structure du Produit Intérieur Brut (1992)	4
2. Potentiel halieutique (kg/habitant/an)	7
3. Evolution des captures dans la zone COPACE (1970-1993)	8
4. Evolution des captures de l'ex-URSS dans la zone COPACE ((1972-1993)	9
5. Répartition des captures de la pêche artisanale par pays (1993)	10
6. Captures en eaux marines et continentales des pays du DIPA (1976-1993)	11
7. Balance commerciale des produits de la mer en quantité (1970-1993)	13
8. Circuit d'approvisionnement des produits de la mer (1991-1993)	15
9. Evolution de la consommation apparente par habitant et par an (1970-1993)	16
10. Croissance annuelle moyenne du PNB (1985-1992)	19
11. Population ayant accès à l'eau potable	26

Liste des tableaux

1. Indicateurs de base (1992)	3
2. PNB par habitant (1992)	4
3. Caractéristiques géo-physiques par pays	6
4. Potentiel estimé des eaux marines	7
5. Production de la pêche artisanale (1993)	10
6. Pêcheurs artisanaux et embarcations par pays (1993)	11
7. Balance commerciale des produits de la mer en valeur (1993)	14
8. Consommation de poisson et part dans les protéines (1990)	17
9. Dette totale en % du PNB (1992)	20
10. Aide Publique au Développement (1992)	31

Liste des rapports techniques du DIPA

INTRODUCTION

Pour la troisième année consécutive, le Programme pour le développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest publie son rapport sur "L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest". Le but de ce document est de présenter d'une manière synthétique, mais raisonnablement complète, un aperçu de l'évolution récente du secteur, ainsi que des opportunités et contraintes auxquelles sont confrontées les communautés de pêcheurs artisans de la région.

Comme l'an passé, cette mise à jour est essentiellement basée sur les rapports annuels rédigés par les fonctionnaires de liaison du DIPA, ainsi que sur les informations recueillies par le personnel du Programme lors de ses missions dans la région.

Les autres sources d'information sont le "Rapport sur le développement dans le monde 1993" publié par la Banque Mondiale, le "Rapport mondial sur le développement humain 1993" publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les différentes bases de données sur les pêches de la FAO. Celles-ci portent sur les captures (FISHDAB), les informations socio-économiques (FIPPDATA) et l'aide publique au développement (FIPIS). Une liste des principales références est donnée en annexe.

Il n'est évidemment pas possible de présenter l'ensemble des données disponibles sur le secteur de la pêche artisanale de vingt pays dans un document qui se veut tout d'abord un document de travail facile à lire et être complété par le lecteur au fur et à mesure que de nouvelles données sont disponibles. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, la présentation des informations sous forme de diagrammes et de tableaux a été privilégiée. Afin de mieux saisir les similitudes et les différences entre les pays, et donc de faciliter l'analyse, la présentation des pays dans les tableaux et graphiques suit généralement l'ordre géographique plutôt qu'alphabétique. De plus, en raison de la diversité des monnaies utilisées

dans la région, une douzaine, tous les prix ont été exprimés en équivalent dollar américain (\$), ce qui facilite les comparaisons

La qualité des données statistiques en matière de pêche, et en particulier de pêche artisanale, a encore besoin d'être améliorée. Tout d'abord, en ce qui concerne l'évaluation des stocks, ainsi que les estimations des captures et de l'effort de pêche. Mais aussi pour ce qui est des informations socio-économiques: coûts et revenus, rémunération du capital et du travail, valeur ajoutée, etc.

Ainsi, par exemple, il n'y a pas de système statistique national pour la pêche artisanale au Zaïre, à Sao Tomé et Principe, au Congo, en Sierra Léone, en Angola, au Cameroun, en Guinée, au Libéria, en Guinée Equatoriale ou en Côte d'Ivoire. Et dans beaucoup d'autres pays, les informations ne sont que partielles. Souvent, en raison des faibles moyens financiers et logistiques des pays, la dernière enquête-cadre remonte à plusieurs années. Dans deux zones, les données de captures et d'effort de pêche artisanale sont collectées de manière systématique: de la Mauritanie à la Guinée Bissau, et du Ghana au Bénin.

Certaines données présentées ici ne sont disponibles dans aucune publication officielle. Il en est ainsi de l'estimation des captures de la pêche artisanale. En effet, les statistiques officielles communiquées par les pays et publiées par la FAO sont organisées selon les zones de pêche, les espèces et la nationalité du pavillon. Les estimations officielles des captures des sous-secteurs industriel et artisanal sont donc agrégées pour publication. Il en est de même de l'estimation des captures globales dans la région du DIPA que l'on ne trouvera pas ailleurs. En effet, cette région, qui s'étend de la Mauritanie à l'Angola, ne constitue pas une division statistique de la FAO pour les pêches. La division statistique qui s'en approche le plus est la division 34 (COPACE) qui s'étend du détroit de Gibraltar au Zaïre. L'Angola, quant à lui, fait partie de la division

47. Il a donc été nécessaire de réorganiser les données pour donner l'image la plus fidèle possible de la pêche dans la région couverte par le Programme.

Dès lors, tout ceci implique de la part de l'analyste une grande prudence dans l'interprétation des chiffres. Il s'agira plutôt d'en dégager les ordres de grandeur et les tendances.

Dans certains pays, on note cependant une amélioration de la situation. A Sao Tomé et Príncipe, l'assistance internationale fournit un appui au département des pêches dans le domaine de l'évaluation des ressources et de la mise en place d'un système statistique. En Guinée Bissau, la FAO a mis en place un système statistique efficace et peu coûteux. Sur les fonds de son Programme de Coopération Technique, la FAO a débuté en 1994 un tel projet au Gabon.

Il est toutefois à craindre que la rigueur budgétaire qui frappe les gouvernements des pays de la région ne limite les moyens financiers et humains mis à la disposition des administrations des pêches. Ceci risque d'avoir un effet négatif sur la collecte, la compilation et l'analyse des données statistiques de la pêche artisanale.

Le document est divisé en quatre chapitres. Le premier présente le contexte socio-économique général dans lequel le secteur de la pêche artisanale s'insère. Le second fournit les données les plus récentes dont on dispose sur les différents segments du secteur de la pêche dans la région. Dans le troisième chapitre sont présentés les aspects institutionnels du secteur. Enfin, dans le quatrième chapitre les projets nationaux et régionaux exécutés avec l'appui de l'assistance extérieure sont brièvement décrits.

1. LE CONTEXTE GENERAL

1.1 Population

La population de la région a atteint 210 millions d'habitants en 1992. Ceci est inférieur aux précédentes estimations en raison des résultats du recensement effectué au Nigéria en 1991. En effet, alors que l'on estimait couramment sa population à plus de 100 millions d'habitants, le recensement a dénombré une population de 80,5 millions.

On compte 6 pays qui ont environ un million d'habitants ou moins: le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, le Gabon et Sao Tomé et Príncipe (tab. 1).

Dans tous les pays, le taux de croissance de la population est resté fortement élevé ces

dernières années. Il est presque partout supérieur à 2,5% par an et les prévisions sont supérieures ou égales à 3% pour neuf pays de la région. Dans ces conditions la population de la région doublera en 25 ans, ce qui ne sera pas sans conséquence sur l'emploi et les besoins alimentaires.

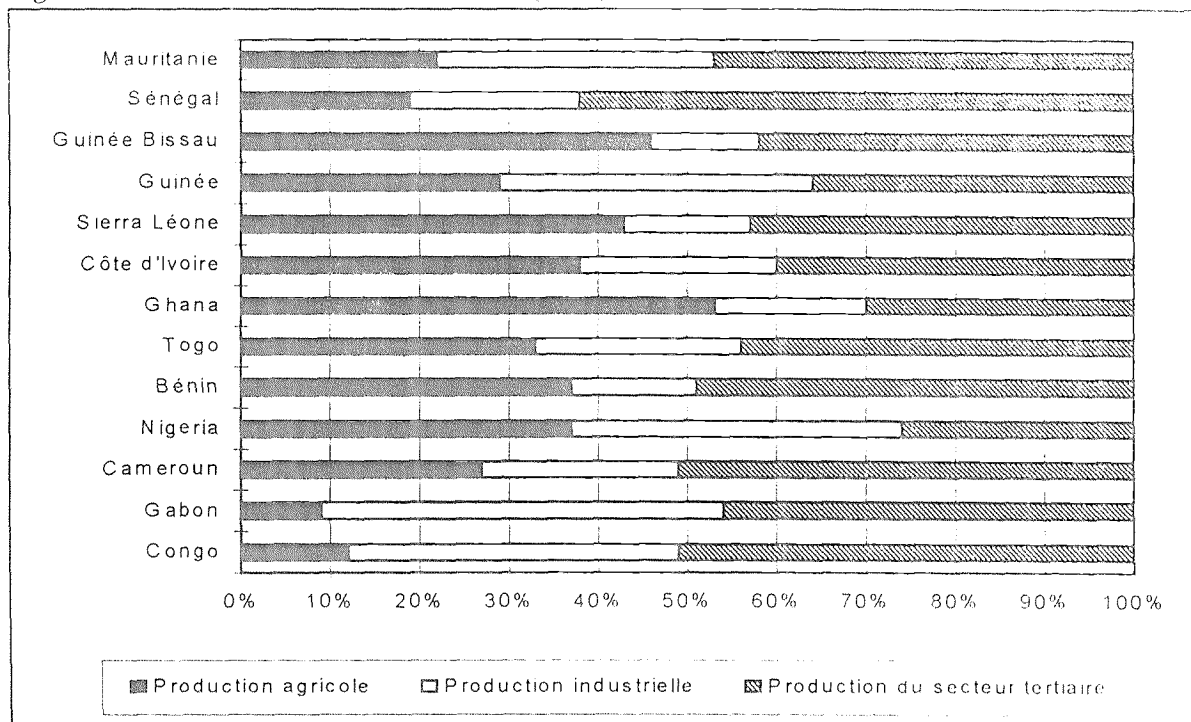
Cette croissance est fortement déséquilibrée entre les zones rurales et urbaines. On observe, en effet, une urbanisation croissante dans tous les pays de la région, ce qui aura vraisemblablement un impact sur la structure de la demande de produits de la mer et sur le coût de distribution. Le rapport entre zones rurales et urbaines est également marqué par la forte disparité dans l'accès aux biens et services sociaux.

Tableau 1.- Indicateurs de base (1992)

	Population en 1992 (en millions)	Espérance de vie à la naissance (années, 1992)	Taux d'alphabétisation des adultes (1992, en %)	Années de scolarité (1992, moyenne)	Taux annuel de croissance démographique (%)	
					1960-1992	1992-2000
Mauritanie	2,1	47	35	0,4	2,4	2,8
Sénégal	7,8	49	40	0,9	2,9	2,6
Cap-Vert	0,4	67	66	2,2	2,1	2,8
Gambie	0,9	44	30	0,6	3,0	2,5
Guinée Bissau	1,0	43	39	0,4	2,0	2,1
Guinée	6,1	44	27	0,9	2,1	3,0
Sierra Léone	4,4	42	24	0,9	2,1	2,6
Libéria	2,4	55	43	2,1	3,1	3,2
Côte d'Ivoire	12,9	52	56	1,9	3,9	3,5
Ghana	15,8	55	63	3,5	2,7	2,9
Togo	3,9	54	46	1,6	2,9	3,1
Bénin	5,0	46	25	0,7	2,5	3,0
Nigeria	80,5	52	52	1,2	2,7	3,1
Cameroun	12,2	55	57	1,6	2,6	2,8
Guinée Equatoriale	0,4	47	52	0,8	1,2	2,5
Gabon	1,2	53	63	2,6	3,0	3,2
Sao Tomé et Príncipe	0,1	67	60	2,3	2,1	2,0
Congo	2,4	52	59	2,1	2,8	2,9
Zaire	39,8	52	74	1,6	3,0	3,1
Angola	9,7	46	43	1,5	2,3	3,5

Source: Pnud, 1994 et Banque Mondiale, 1994

Figure 1.- Structure du Produit Intérieur Brut (1992)



L'espérance de vie à la naissance est faible et ne dépasse pas 55 ans en moyenne, à l'exception des pays insulaires que sont le Cap-Vert et Sao Tomé et Príncipe où elle atteint 67 ans. On note, en particulier, que l'espérance de vie moyenne est la plus faible dans les pays au nord du Libéria: moins de 50 ans.

Le nombre d'adultes non analphabétisés est important. Dans 10 pays ce taux est supérieur à 50%. De plus, dans 14 pays le nombre d'années de scolarité ne dépasse pas deux ans. Dans les autres, à l'exception du Ghana (3,5 ans), il est inférieur à 3 ans.

1.2 Croissance économique

L'estimation du Produit Intérieur Brut (PIB) cumulé des pays de la région atteint 100 milliards \$ en 1992. A titre de comparaison, celui de la Thaïlande peuplée de 58 millions d'habitants, était estimé à 110 milliards \$. La structure du PIB (fig. 1) est fortement marquée par l'importance du secteur tertiaire (commerce, administration, services) et le faible poids du secteur industriel, à l'exception de la Guinée et de certains pays producteurs de

pétrole (Nigeria, Gabon, Congo). La production agricole quant à elle représente souvent plus de 30% du PIB.

A l'exception du Gabon, le Produit National Brut (PNB) par habitant (tab. 2) reste faible. Entre 1985 et 1992, il n'a augmenté qu'au Cap-Vert qui dépend fortement des revenus de ses travailleurs émigrés, en Guinée Bissau et, dans une très faible mesure au Sénégal. En tout état de cause avec un taux de croissance démographique supérieur au taux de croissance du PNB, les pays de la région ne cessent de s'appauvrir. On notera également que les effets de la dévaluation du franc CFA¹ intervenue en janvier 1994 ne sont pas pris en compte dans ce tableau. Or, elle implique que le PNB de ces pays exprimé en \$ a été divisé par deux. Par conséquent, les pays qui étaient jusqu'à présent classés dans la tranche inférieure des économies à revenu intermédiaire, c'est-à-dire entre 675 et 2.600 \$ par habitant et par an (Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun, Congo) se

¹ La zone CFA comprend, parmi les pays du DIPA, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Sénégal et le Togo.

Tableau 2.- PNB par habitant (1992)

	PNB par habitant US \$ 1992	croissance annuelle moyenne (%) 1985-1992
Mauritanie	530	-0,8
Sénégal	780	0,1
Cap Vert	850	3,0
Gambie	370	-0,4
Guinée Bissau	220	1,6
Guinée	510	n.d.
Sierra Léone	160	-1,4
Libéria	n.d.	n.d.
Côte d'Ivoire	670	-4,7
Ghana	450	-0,1
Togo	390	-1,8
Bénin	410	-0,7
Nigeria	320	-0,4
Cameroun	820	-1,5
Guinée Equatoriale	330	n.d.
Gabon	4450	-3,7
Sao Tomé et Principe	360	-3,0
Congo	1030	-0,8
Zaire	210	-1,6
Angola	n.d.	n.d.

Source PNUD 1994

retrouveront dorénavant dans la catégorie des économies à faible revenu (moins de 675 \$). Le Gabon passera de la tranche supérieure à la tranche inférieure des économies à revenu intermédiaire et sera le seul pays de la région à ne pas faire partie des économies à faible revenu.

1.3 Situation monétaire

La monnaie ghanéenne a continué en 1994 à se déprécier, tandis qu'en janvier le Nigéria a fortement réévalué le taux de change officiel du naira, ce qui n'empêche pas celui-ci de continuer à se déprécier sur le marché parallèle. La monnaie gambienne est restée relativement stable. Comme il a déjà été noté, la parité du franc CFA par rapport au franc français a été modifiée en janvier 1994 (de 50:1 à 100:1) ce qui a eu un impact important sur les pays de la région.

Les pays de la zone CFA étaient depuis longtemps habitués à une très faible inflation. Ainsi, en 1991, le taux ne dépassait pas 2% et était même légèrement négatif au Congo, au Gabon et en Guinée Equatoriale. Cette situation a été radicalement modifiée en 1994 suite à la dévaluation. On estime que les prix ont grimpé, mais en moyenne dans les proportions escomptées (30 à 40%). Ces valeurs sont cependant différentes pour les biens importés qui dans l'ensemble ont presque doublé.

Le taux d'inflation annuelle sur la période 1980-92 a été élevé en Sierra Léone (61%), en Guinée Bissau (60%), au Nigéria (20%), au Ghana (39%), à Sao Tomé et Principe (23%) et en Gambie (18%).

Une telle inflation a naturellement de lourdes conséquences sur le secteur de la pêche artisanale qui utilise essentiellement des équipements et du matériel de pêche importés pour la plupart, ainsi que du carburant. Elle explique aussi la difficulté qu'ont de nombreux importateurs à renouveler leurs stocks. Ceci est également vrai pour les administrations et les projets de développement qui ont mis en place des fonds de roulement alimentés par la vente en monnaie locale d'intrants importés.

1.4 Le secteur des pêches

Dans ce contexte, les ressources que procure le secteur des pêches ne peuvent être sous-estimées. Avec près de 10.000 km de côte et une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 3,6 millions km², la région couverte par le DIPA compte pour 30% de l'ensemble du continent africain (tab. 3).

Les données concernant le potentiel exploitable, ou captures totales admissibles (CTA), ont besoin d'être mises à jour. Cependant, les estimations actuellement disponibles sont de 3,4 millions de tonnes par an pour l'ensemble de la région (tab. 4). Ces CTA sont réparties entre pélagiques et démersaux dans une proportion de 76% et 24% respectivement. On observe, cependant, une grande inégalité dans la distribution

Tableau 3.- Caractéristiques géo-physiques

	Superficie (km ²)	Longueur de côte (km)	Plateau continental (km ²)	ZEE (km ²)	Eaux continentales (km ²)
Mauritanie	1.025.520	754	44.200	154.300	n.d.
Sénégal	196.720	531	31.600	205.700	1.000
Cap Vert	4.030	965	10.150	789.400	0
Gambie	11.300	80	3.900	19.500	80
Guinée Bissau	36.120	274	45.000	150.500	n.d.
Guinée	245.860	346	38.400	71.000	950
Sierra Léone	71.740	402	26.400	155.700	70
Libéria	111.370	579	19.600	229.700	800
Côte d'Ivoire	322.460	510	10.300	104.600	2.800
Ghana	238.540	539	20.900	218.100	8.660
Togo	56.790	56	1.200	2.100	300
Bénin	112.620	121	3.100	27.100	1.600
Nigeria	923.770	853	46.300	210.900	9.200
Cameroun	475.440	402	10.600	15.400	3.700
Guinée Equatoriale	28.050	296	14.710	283.200	n.d.
Gabon	267.670	885	46.000	213.600	10.000
Sao Tomé et Príncipe	960	210	1.459	160.000	0
Congo	342.000	169	8.900	24.700	1.000
Zaire	2.345.410	37	1.150	1.000	78.000
Angola	1.246.700	1.650	66.900	605.700	2.000
Total	8.063.070	9.659	450.769	3.642.200	120.160
En % de l'Afrique	29%	25%	29%	30%	30%

Source: FAO, 1993

géographique des CTA. Ainsi, 55% des CTA sont concentrées entre la Mauritanie et la Sierra Léone et 19% en Angola. Ce sont donc environ 910.000 tonnes (26% des CTA totales) que se partagent les 12 autres pays de la région. Les pays dont le potentiel connu est le plus important sont la Mauritanie (644.000 t.), le Sénégal (368.000 t.), la Guinée Bissau (245.000 t.), le Ghana (291.000 t.), le Gabon (176.000 t.) et l'Angola (642.000 t.). On notera qu'à part le Sénégal et le Ghana, ces pays côtiers n'exploitent eux-mêmes qu'une faible partie de leurs ressources halieutiques. Exprimé en kg par habitant, le potentiel annuel des eaux marines des pays de la région traduit une grande disparité (fig. 2). Pour certains pays, le maintien du niveau actuel de consommation de poisson nécessitera le recours aux importations et/ou le développement de la pêche continentale ou de l'aquaculture.

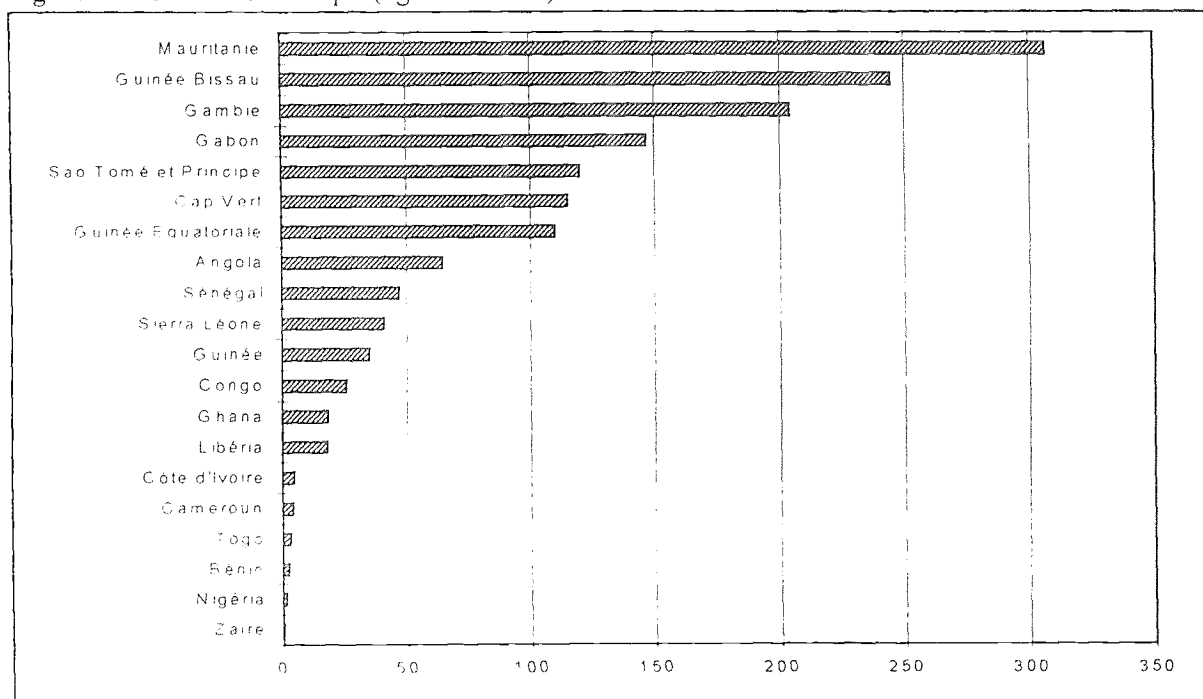
En termes économiques, le secteur de la pêche représente jusqu'à 11% du PIB en Mauritanie et 7% en Côte d'Ivoire, pays qui ont une importante activité industrielle dans ce domaine. Ainsi, en Mauritanie, le secteur de la pêche assure 50% des rentrées en devises et contribue pour 20% aux recettes de l'Etat. En Sierra Léone, il représentait 20% du PIB en 1987. Au Sénégal, sa contribution au PIB du secteur primaire est de 12%. Dans les petits pays, comme la Gambie et Sao Tomé et Príncipe, il contribue pour 3 à 4% au PIB total. Au Cap Vert, les produits de la mer, principalement thons et langoustes, constituent traditionnellement le premier, et parmi les rares produits d'exportation. Dans d'autres pays, la contribution du secteur au PIB total ne donne pas l'exacte mesure de son importance socio-économique. C'est le cas, par exemple, au Ghana (3%) ou au Nigéria (0,5%)

Tableau 4.- Potentiel estimé des eaux marines (tonnes)

	Pélagiques	Démersaux	Total
Mauritanie	510.000	134.000	644.000
Sénégal	258.000	110.000	368.000
Cap Vert	42.000	4.000	46.000
Gambie	165.000	19.000	184.000
Guinée Bissau	180.000	65.000	245.000
Guinée	100.000	114.000	214.000
Sierra Léone	135.000	45.000	180.000
Libéria	35.000	9.000	44.000
sous-total	1.425.000	500.000	1.925.000
Côte d'Ivoire	51.000	11.500	62.500
Ghana	250.000	41.500	291.500
Togo	12.000	1.000	13.000
Bénin	10.000	3.000	13.000
Nigéria	80.000	40.000	120.000
sous-total	403.000	97.000	500.000
Cameroun	40.000	13.000	53.000
Guinée Equatoriale	38.000	6.000	44.000
Gabon	147.000	29.000	176.000
Sao Tomé et Príncipe	8.000	4.000	12.000
Congo	50.000	12.000	62.000
Zaire	15.000	4.000	19.000
Angola	500.000	142.000	642.000
sous-total	798.000	210.000	1.008.000
Total	2.626.000	807.000	3.433.000

Source: Fonctionnaires de liaison DIPA, FAO 1993

Figure 2.- Potentiel halicutique (kg/habitant/an)



2. L'EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR DES PECHEES

2.1 Tendances de la production halieutique

Les captures totales réalisées en 1993 dans la zone COPACE sont passées sous la barre des 3 millions t. pour la troisième fois depuis 1970. Elles s'élèvent à 2.950.000 t. dont 600.000 t. capturées par la flotte marocaine et 1.135.000 t. par les flottes des pays non côtiers (fig. 3).

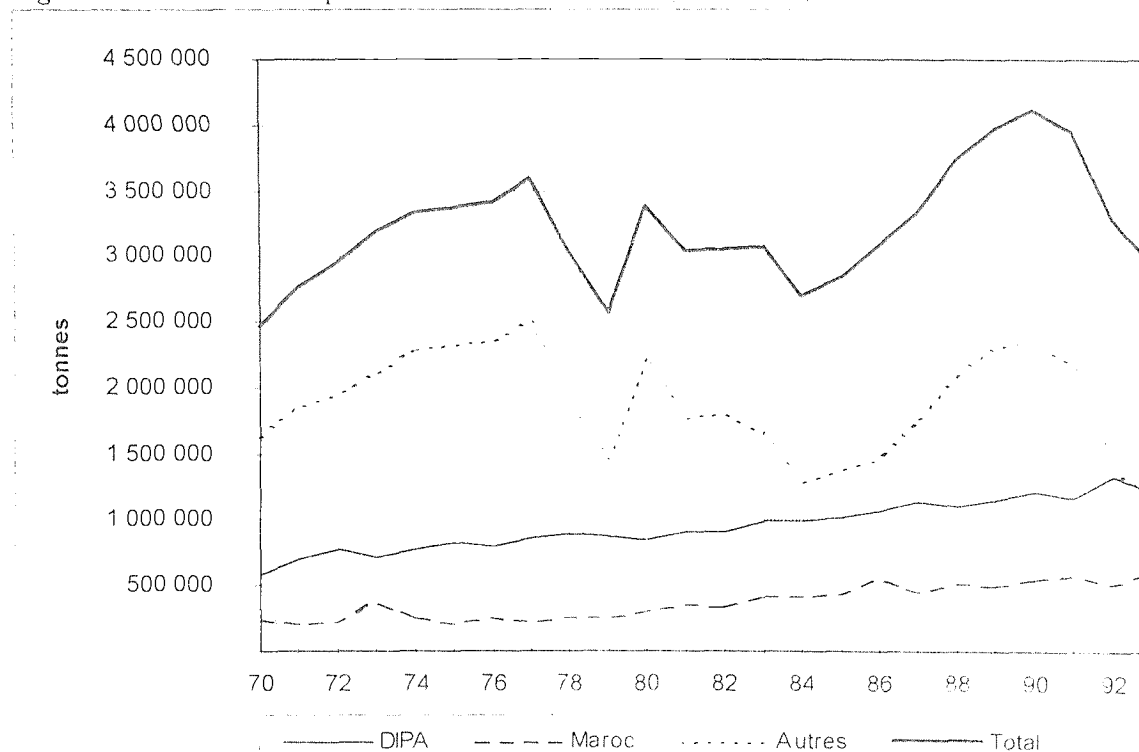
Les captures des flottes des pays couverts par le Programme DIPA ont atteint 1.215.000 t., en baisse de 9% par rapport à 1992 (1.334.000 t.). Elles sont réparties entre pêche artisanale: 956.000 t. (79%) et pêche industrielle: 259.000 t. (21%). Comme on peut le constater, la progression des captures réalisées par les flottes des pays côtiers est relativement constante depuis plus de 20 ans. De plus, on note que pour la première fois en 1993 les captures effectuées dans la zone COPACE par les flottes des pays de la région couverte par le Programme DIPA ont été supérieures à celles des pays non côtiers.

Pour obtenir les captures de l'ensemble de la zone couverte par le Programme il conviendrait d'ajouter les captures effectuées par l'Angola dans la division statistique 47 qui s'élèvent en 1993 à 74 000 t. On obtient dès lors un total de 1.289 000 t.

Les captures des flottes étrangères peuvent être clairement réparties entre celles provenant de l'Union Européenne (UE), en particulier la France et l'Espagne, et celles des pays de l'ex-URSS, notamment la Russie et l'Ukraine, et dans une moindre mesure la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie. Les premières sont constituées en majorité de grands pélagiques, essentiellement des thonidés, les secondes de petits et semi-pélagiques.

En ce qui concerne les captures de la flotte de pêche française dans la zone COPACE elles se sont élevées à 89.000 t. en 1993 et sont exclusivement composées de thonidés (99%). Les captures de la flotte espagnole qui se sont élevées à 339 000 t. sont plus diversifiées, on y note la présence de thonidés (36%), de poulpe

Figure 3.- Evolution des captures dans la zone COPACE (1970-1993)



(11%) et de merlus (6,5%) Les autres pays de l'UE qui pêchent dans la zone sont l'Italie, le Portugal et la Grèce

Depuis quelques années, les captures des flottes étrangères dans la région ont fortement diminué en raison de l'arrêt de nombreuses unités des flottes de l'ex-URSS soumises dorénavant à des critères de rentabilité économique. Cette flotte qui pêchait encore dans l'ensemble de la zone COPACE, mais surtout dans le nord, 1.688.000 t. en 1990, a vu ses captures passer à 1.468.000 t. en 1991 et à 805.000 t. en 1992, et 495.000 t en 1993. Ceci représente une chute de plus d'un million de tonnes, soit 71% en trois ans (fig. 4). Plus de 80% des captures de cette flotte est composé de sardines, sardinelles, anchois et chinchards. La baisse d'activité de ces flottes étrangères a naturellement un effet négatif sur les recettes des pays côtiers, mais également sur les approvisionnements en poisson de faible valeur. Dans certains cas, en effet, une partie de ces captures était utilisée comme moyen de paiement en nature des licences de pêche (Guinée, Guinée Bissau).

En raison de son potentiel halieutique très important, c'est dans la zone nord du COPACE (Sahara Occidental, Canaries et Maroc) que s'effectue la plus grande partie des captures. Ainsi, en 1991, elles représentaient 47% de l'ensemble de la zone COPACE, ou encore 86% des captures de toute la zone couverte par le Programme DIPA.

L'essentiel des captures, que ce soit des flottes nationales comme des flottes étrangères, est composé de petits pélagiques. A elles seules les sardinelles, ethmaloses et anchois représentent plus de 50% des captures. Le reste des captures des pays de la zone est composé en grande partie d'autres pélagiques (maquereau, mullet, barracuda, etc.), de thon et de céphalopodes. 71% des démersaux, y compris les céphalopodes, sont capturés par les pays africains de la zone.

La répartition des captures de la pêche artisanale maritime par pays indique la forte prédominance du Ghana, du Sénégal et du Nigéria qui à eux seuls représentent les deux tiers des débarquements (tab. 5. et fig. 5).

Figure 4.- Captures des flottes de pêche de l'ex-URSS dans la zone COPACE (1972-1993)

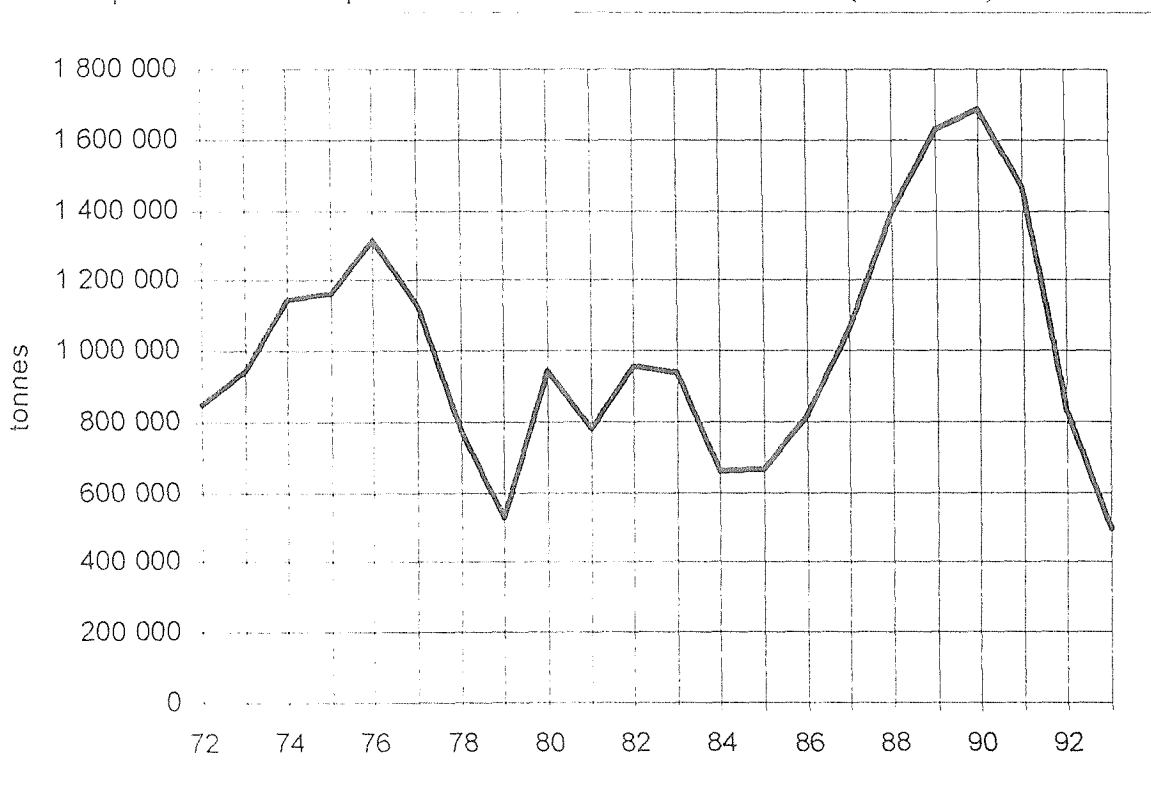


Tableau 5.- Production de la pêche artisanale maritime (estimations 1993)

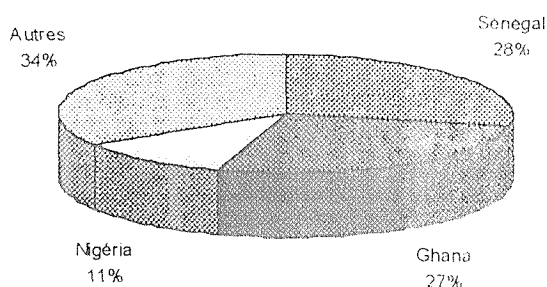
Mauritanie	17.185
Sénégal	266.954
Cap-Vert (92)	4.308
Gambie	17.560
Guinée Bissau	45.850
Guinée	50.000
Sierra Léone	46.923
Libéria (Monrovia)	1.192
Côte d'Ivoire	26.813
Ghana	257.237
Togo	9.984
Bénin (92)	5.398
Nigéria	106.276
Cameroun	45.000
Guinée Equatoriale	3.077
Gabon	17.241
Sao Tomé et Principe	2.100
Congo	8.700
Zaïre	3.800
Angola	20.000
Total	955.598

Source: Fonctionnaires de liaison DIPA

La production de la pêche artisanale a baissé de 995.000 t. en 1992 à 956.000 t. en 1993. Ceci cache néanmoins des situations très différentes selon les pays. En règle générale, il apparaît une assez grande stabilité dans la production. On note toutefois une baisse au Ghana (-50.000 t.), en Côte d'Ivoire (-21.000 t.) et au Nigéria (-19.000 t.) Les statistiques indiquent une hausse des captures au Cameroun (+10.000 t.), en Gambie (+3.500 t.) et au Togo (+3.000 t.). Les efforts consentis en Guinée Bissau en matière de statistiques de pêche ont permis, pour la première fois, d'estimer la production de la pêche artisanale maritime, celle-ci est de 45.000 t.

En raison de la faible qualité des données statistiques et des fluctuations de prix pendant l'année, il est difficile d'avoir une idée exacte de la valeur des prises au débarquement. Il semble toutefois assez réaliste de considérer que ceux-ci doivent dépasser le milliard \$, dont environ 700 millions \$ seraient le fait des flottes des pays côtiers de la région.

Figure 5.- Répartition des captures de la pêche artisanale par pays (1993)



Il est vraisemblable que les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest ont des possibilités d'accroître leur part dans les prélèvements qui s'effectuent sur leurs côtes. Toutefois les prises potentielles se composent en grande partie d'espèces de faible valeur et étaient jusqu'à présent le fait de navires de pêche industrielle étrangers (ex-URSS). Malheureusement, ces ressources sont généralement en dehors du rayon d'action des flottes artisanales.

Les captures provenant des eaux continentales, en croissance régulière elles aussi, sont estimées à 461.000 t. en 1993, soit 28% des captures nationales totales (fig. 6)

2.2 Moyens de production

Les estimations les plus récentes concernant les pêcheurs artisans travaillant à plein temps en mer font état d'un effectif de 530.000 personnes dont la moitié seraient des Nigériens (tab. 6). En plus de ces professionnels, on trouve un grand nombre de pêcheurs à temps partiels. Ceux-ci sont estimés à 200.000 rien qu'au Nigéria.

Figure 6.- Captures en eaux marines et continentales des pays du DIPA (1976-1993)

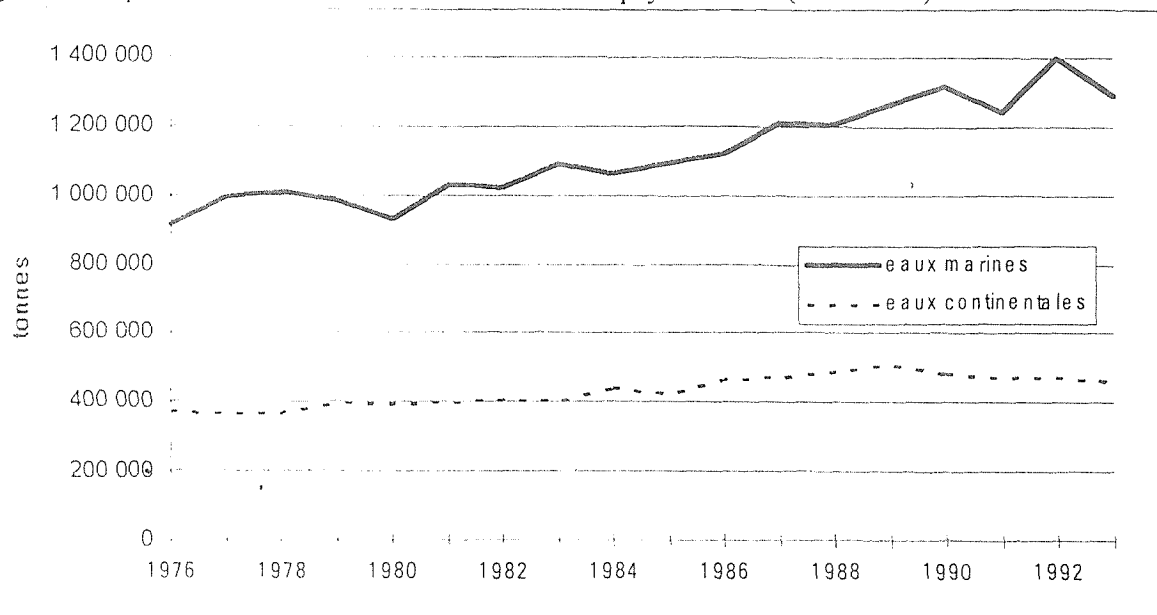


Tableau 6.- Pêcheurs artisanaux à temps plein et embarcations de pêche par pays (1993)

	Pêcheurs	Embarcations	Motorisation (%)
Mauritanie	6.126	2.054	88
Sénégal	50 309	10 630	67
Cap-Vert	4.576	1 376	46
Gambie	1 104	503	84
Guinée Bissau	8.218	1.975	24
Guinée	9.000	3 000	45
Sierra Léone	14.670	5 690	16
Libéria (Monrovia)	659	328	5
Côte d'Ivoire	9.421	1.831	53
Ghana	96.400	8.690	49
Togo	3.308	277	56
Bénin	3.237	731	37
Nigéria	272.000	77 000	21
Cameroun	22.000	5 243	45
Guinée Equatoriale	7.250	2 750	10
Gabon	2.500	1.000	90
Sao Tomé et Principe	2.300	1.685	40
Congo	1.500	535	37
Zaire	900	200	25
Angola	15.000	3.000	45
Total	530.474	128.498	31

Source: Fonctionnaire de liaison DIPA

Le phénomène migratoire est une caractéristique essentielle des pêcheries maritimes de la région. Ainsi, au Gabon les Togolais, Béninois et surtout Nigériens représentent près de 90% des pêcheurs en mer. Au Togo, entre 70 et 80% des pêcheurs sont étrangers, au Bénin plus de 50%. Dans le département de Ndiang au Cameroun 95% des pêcheurs sont des Nigériens. En Gambie, 48% des pêcheurs sont étrangers, Sénégalais pour la plupart. Ceux-ci sont également présents en Guinée Bissau où 25% des pêcheurs sont étrangers. Au Congo, il existe une communauté de 500 pêcheurs Popo du Bénin installés depuis le début des années 60. Ils représentent un tiers des pêcheurs en mer du pays. Par contre, ils sont généralement absents des pays insulaires (Cap-Vert, Sao Tomé et Principe, Guinée Equatoriale). La situation des pêcheurs migrants est souvent précaire. On se souvient ainsi des expulsions qui ont eu lieu ces dernières années au Libéria, en Mauritanie, ou encore récemment au Gabon.

On dénombre environ 128 500 embarcations artisanales, dont 77.000 (60%) au seul Nigéria. Celles-ci sont des pirogues, à l'exception notable du Cap Vert où l'on trouve des barques en planche de 4 à 6 mètres, et des populations Imraguen du banc d'Arguin en Mauritanie qui utilisent des lanches.

Traditionnellement, ces embarcations ont été construites à partir de troncs d'arbre géants. Ces pirogues monoxyles étaient toutefois limitées par la longueur et le volume du tronc disponible. Elles ont progressivement évolué par la nécessité d'étendre leur rayon d'action et/ou en raison de l'adoption de nouvelles méthodes de pêche. Il en est ainsi des pirogues sénégalaises, construites en planche et utilisant la senne tournante. Elles mesurent de 14 à 20 mètres et ont une capacité de charge de 20 tonnes. Dans de nombreux pays de la région on trouve également des embarcations de dimension beaucoup plus modeste adaptées à une pêche moins intensive. Ce sont soit des pirogues monoxyles (Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Congo), soit des pirogues en planche (Guinée, Sierra Léone).

Les pirogues de type ghanéen utilisées sur une grande partie de la côte sont toujours des embarcations monoxyles pouvant atteindre 14 mètres de long et opérant des engins lourds et sophistiqués tels que les sennes tournantes et coulissantes, ou les filets à grandes mailles. Un problème qui commence à apparaître est la rareté du bois. D'où la nécessité de revoir dans un avenir assez proche la conception même de ces pirogues.

Le taux de motorisation moyen est en croissance constante, mais peut paraître relativement faible (31%). Ceci est dû à la faible motorisation des embarcations au Nigéria en raison de son coût élevé. Les moteurs hors-bord sont essentiellement de 8, 15 et 25 CV. La grande majorité est à essence. On note toutefois un accroissement des moteurs diesel, notamment en Gambie et en Guinée Bissau. Dans ce dernier pays, la coopération suédoise fait des expérimentations avec le moteur Kubota "long-tail" importé d'Asie. Le Japon a également offert un lot de moteurs Yanmar qui ont rencontré un grand

succès auprès des pêcheurs

Les engins de pêche utilisés sont assez semblables d'un pays à l'autre: filets maillants, lignes à main, palangres, senne tournante et coulissante, senne de plage, ou encore l'épervier utilisé par les petites pirogues monoxyles. Certains sont moins répandus. On trouve ainsi des barrages dans l'archipel des Bijagos (Guinée Bissau), des chaluts remorqués à pieds au Cameroun, ou encore des filets fixes en Sierra Léone.

Le coût d'investissement dans une unité de pêche artisanale varie d'un pays à l'autre en fonction de la technologie utilisée. On observait en 1994 à Cotonou que le coût d'une unité de pêche équipée à la senne tournante est de 17.500 \$, celui d'une unité de pêche à la ligne équipée de conteneurs isothermes et embarquant de la glace est de 7.250 \$, alors que les unités de pêche au filet maillant coûtent en moyenne 800 \$. En Guinée, on observe des prix de 12.000 \$ pour les unités aux filets maillants et de 7.000 \$ pour celles équipées pour la pêche à la ligne ou à la palangre. Au Sénégal, le coût d'investissement dans une pirogue glacière était de 12.500 \$ Mais il atteint 31.000 \$ pour une unité opérant la senne tournante qui utilise deux pirogues et deux moteurs. Une unité pêchant à la ligne coûte environ 3.200 \$ et celle pêchant aux filets maillants 4.500 \$. Au Ghana, le coût d'une unité de pêche à la senne tournante est d'environ 12.000 \$, alors que celui d'une pirogue glacière est de 3.000 \$ et d'une unité de pêche aux filets maillants de 550 \$.

En raison de la dépréciation régulière des monnaies nationales, tous ces prix exprimés en monnaie locale sont en augmentation constante. Par exemple, au Sénégal, le coût d'une unité de pêche à la senne tournante est passé entre 1993 et 1994 de 8,5 millions F CFA à 15,5 millions F CFA.

L'inflation a été très élevée en 1994, et la hausse des coûts de production s'est donc accélérée. Ceci est difficilement évitable dans la mesure où de nombreux intrants sont importés (filets, moteurs, carburant) et que les monnaies nationales subissent des

réajustements continus. Le problème auquel sont confrontés les armateurs et les pêcheurs est que le pouvoir d'achat des populations rurales, mais aussi urbaines où le taux de chômage est important, reste faible. Ceci ne leur permet pas de compenser la hausse des coûts de production par une augmentation proportionnelle du prix de vente. A moins de diminuer les coûts, ils subissent donc une baisse de leurs revenus.

On notera que la stratégie adoptée par les pêcheurs migrants diffère d'un pays à l'autre en fonction de la situation économique. Ainsi, en Gambie, les pêcheurs Sénégalais apportent généralement avec eux le carburant qui est subventionné au Sénégal. Mais au Cameroun, les Nigériens vendent souvent leur capture et achètent le matériel sur place. Les pêcheurs Béninois basés au Congo achètent leurs pirogues au Ghana.

Les revenus tirés de l'activité de pêche sont peu connus. Certaines études - Magermans au Bénin (1988), Durand au Sénégal (1984), Gobert au Congo (1986), Koroma en Sierra Leone (1988), Horemans au Cap-Vert (1986) - donnaient une estimation du revenu annuel par

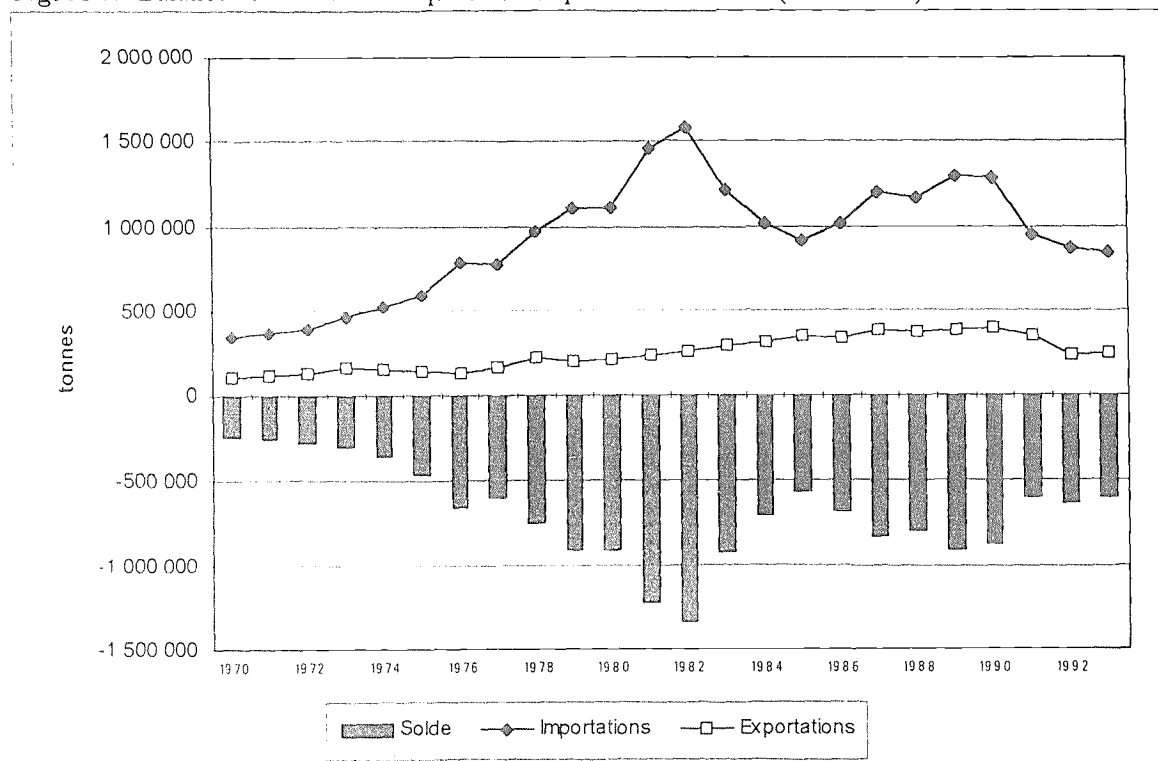
pêcheur variant entre 300 et 600 \$ selon l'endroit et la technique de pêche utilisée. Au Ghana, Callerholm Cassel (1991) estimait le revenu annuel par propriétaire entre 2 et 3.000 \$ selon la technique de pêche et celui d'un membre d'équipage entre 500 et 700\$. En Guinée Bissau, Kébé (1992) a estimé que le revenu moyen par pêcheur et par sortie à 1 \$ pour la pêche au mulot, 2-3 \$ pour celle à l'éthmalose (bonga), 15 \$ pour les embarcations motorisées pêchant le barracuda et jusqu'à 20 \$ pour les sennes de plage.

Au Bénin, une étude récente (Kamphorst, 1995) fait état d'un revenu annuel pour les pêcheurs du port de Cotonou de 200 à 265 \$. En ce qui concerne les propriétaires des unités de pêche, ils obtiendraient des revenus de l'ordre de 600\$ dans le cas des filets maillants et jusqu'à 1.400\$ dans le cas des sennes tournantes et des pirogues glacières.

2.3 Commerce des produits de la pêche

Exprimée en quantité, la balance commerciale des produits de la mer n'était plus déficitaire en 1993 que de 600.000 tonnes (fig. 7). Alors que

Figure 7.- Balance commerciale en quantité des produits de la mer (1970-1993)



les importations représentaient encore près de 1,3 million t. en 1989-90, elles n'ont été que de 850.000 t. en 1993. Ceci représente une baisse de 33% en trois ans.

En valeur, cependant, ce solde traditionnellement négatif est devenu positif depuis le milieu des années 80. Il était de 50 millions \$ en 1993. Ceci est en partie dû à la baisse régulière de la valeur des importations depuis 1990, en raison de la crise des économies nationales, mais aussi à la croissance des exportations, estimées à 500 millions \$ en 1993 (tab. 7).

Les principaux pays importateurs de la région sont la Côte d'Ivoire et le Nigéria. Ils importent à eux seuls 60% des produits de la mer de l'ensemble des pays du Programme DIPA. Les principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire sont la Mauritanie, les pays de l'ex-URSS et les Pays-Bas. Les importations officielles sont généralement constituées de petits pélagiques congelés (chinchards, sardinelles). Elle importe également du thon congelé pour approvisionner ses conserveries.

Au Zaïre, le principal fournisseur est l'Afrique du Sud. Le pays importe du chinchard congelé, du salé/séché/fumé et des conserves d'Afrique du Sud, mais aussi du Maroc.

Tableau 7.- Balance commerciale des produits de la mer en valeur (1993)

	Importations de produits de la mer (millions \$, 1993)	Exportations de produits de la mer (millions \$, 1993)	Solde de la balance commerciale des produits de la mer (millions \$, 1993)
Mauritanie	0,1	121,9	121,8
Sénégal	23,9	147,7	123,8
Cap-Vert	0,2	2,7	2,5
Gambie	0,5	2,5	2,0
Guinée Bissau	0,4	1,0	0,6
Guinée	5,1	0,0	-5,1
Sierra Léone	1,8	16,8	15,0
sous-total	32,0	292,6	260,6
Libéria	2,0	1,4	-0,6
Côte d'Ivoire	110,4	116,9	6,5
Ghana	16,4	20,2	3,8
Togo	12,8	2,7	-10,1
Bénin	8,1	0,2	-7,9
Nigéria	154,2	31,7	-122,5
sous-total	303,9	173,1	-130,8
Cameroun	20,1	1,4	-18,7
Guinée Equatoriale	1,8	0,0	-1,8
Gabon	13,3	6,4	-6,9
Sao Tomé et Príncipe	0,4	0,0	-0,4
Congo	32,1	6,2	-25,9
Zaïre	28,8	0,0	-28,8
Angola	13,4	15,1	1,7
sous-total	109,9	29,1	-80,8
Total	445,8	494,8	49,0

Source: FAO

En Gambie, on observe une baisse des importations de conserves du Maroc et d'Espagne et une hausse des produits traités en provenance des pays voisins pour la réexportation vers l'Asie. Les importations qui étaient passées de 262 t en 1984 à 54 t en 1991, ont légèrement repris en 1992 à 113 t.

Le Ghana importe principalement durant la basse saison (décembre-mai). Ces importations sont constituées de chinchards, de maquereaux et de sardinelles. Elles proviennent généralement de Norvège, des Pays-Bas et de Belgique et se sont élevées à 37 000 t en 1993.

A Sao Tomé et Príncipe, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) importe environ 200 t par an de poisson séché provenant de Scandinavie.

Le Togo importe du Ghana des petits pélagiques fumés ou séchés. Il importe

également des chinchards et des sardinelles congelés de Mauritanie et des Pays-Bas, ainsi que des conserves. Après une forte baisse de ses importations de poisson congelé en 1993 en raison des troubles socio-politiques qu'a connu le pays, celles-ci se sont redressées jusqu'à 36.000 t. en 1994.

On notera enfin que toutes ces transactions sont effectuées en dollars et que donc le prix en monnaie locale de ces produits a souvent doublé en 1994 dans les pays de zone CFA.

Les importations non officielles sont essentiellement constituées de poisson salé/séché ou fumé.

Les exportations se font généralement en frais ou congelé à destination de l'Europe, et fumé ou séché vers les pays de la région. On trouve aussi certains produits accessoires, les ailerons de requin, par exemple, exportés vers l'Asie. Les grands pays exportateurs sont le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie. A eux seuls, ils cumulent 78% des exportations de la région. Pour certains pays, ces exportations de produits de la pêche représentent cependant une contribution essentielle à l'économie nationale. C'est le cas du Cap-Vert, de la Gambie, de la Sierra Léone ou encore de l'Angola.

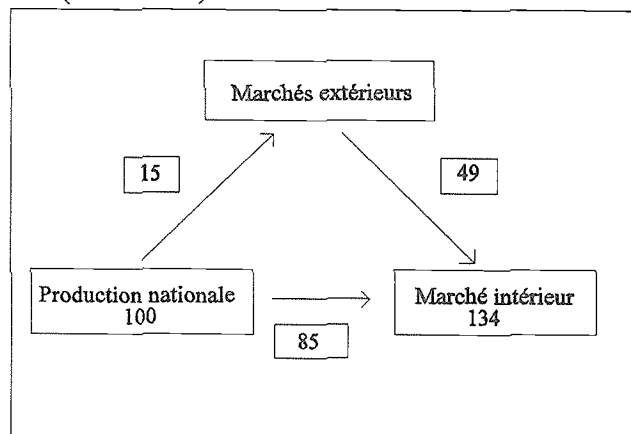
Les flottes industrielles ou semi-industrielles de la région pêchent essentiellement pour l'exportation. Cependant on observe que la pêche artisanale approvisionne de plus en plus les circuits d'exportation, comme en Guinée. Au Sénégal, celle-ci assure plus de 50% des besoins des usines de traitement.

Le Cameroun a vu baisser ces dernières années ses exportations. Constituées essentiellement de crevettes destinées au marché de l'Union Européenne, elles sont légèrement supérieures à 1 million \$ en 1993. Les exportations non enregistrées à destination des pays voisins représenteraient 50.000 tonnes, dont 20.000 provenant de la pêche artisanale maritime, pour une valeur estimée à 40 millions \$. En 1993, le Ghana a exporté pour 20 millions \$, en hausse par rapport à 1992 (11 millions \$), retrouvant ainsi son niveau de 1991 et 1990 lorsqu'il avait

exporté respectivement pour 20 et 22 millions \$. Le Congo exporte en moyenne 700 t de crevettes par an.

En raison des modifications intervenues dans le commerce international, l'approvisionnement du marché intérieur de la région a été profondément modifié en peu d'années. On observe ainsi qu'il était approvisionné, en moyenne entre 1991 et 1993, à 63% par la production nationale et à 37% par les importations (fig. 8). En 1990, le rapport était respectivement de 52% et 48%. Ceci indique une moindre dépendance des marchés extérieurs, ce qui peut être jugé positif. Mais, comme on l'a vu auparavant, cette moindre dépendance est le fait d'une forte contraction des importations qui n'a pas été compensée par une hausse équivalente de la production nationale. On observe également que les exportations sont passées de 22 à 15% de la production nationale. Les conséquences de ces changements sur la consommation sont analysées à la section 2.4.

Figure 8.- Circuit d'approvisionnement en produits de la mer (1991-1993)



Cet approvisionnement est largement assuré par les femmes. On estime ainsi à environ 1,8 million le nombre de personnes travaillant dans le secteur du traitement et de la commercialisation du poisson. Deux stratégies distinctes peuvent être observées. Une stratégie "domestique" qui pousse les femmes et parentes de pêcheurs à transformer et commercialiser ses captures. Une autre stratégie, plus "entrepreneuriale", est celle

suivie par des femmes qui n'ont pas nécessairement de relation de parenté avec des armateurs ou des pêcheurs qu'elles financent. Elles s'assurent ainsi un approvisionnement garanti en poisson frais. Les données concernant les revenus de ce commerce sont quasiment inexistantes.

2.4 Consommation des produits de la pêche

On estime la consommation apparente de produits de la mer dans la région à 10 kgs par habitant en 1993 (fig. 9). Cette consommation apparente est en forte baisse par rapport au début des années 80 lorsqu'elle atteignait 15 kgs. Ceci est dû, d'une part, à la baisse des importations et, d'autre part, à la croissance démographique. La consommation de produits de la mer est dorénavant inférieure à la moyenne mondiale qui est de 13 kgs.

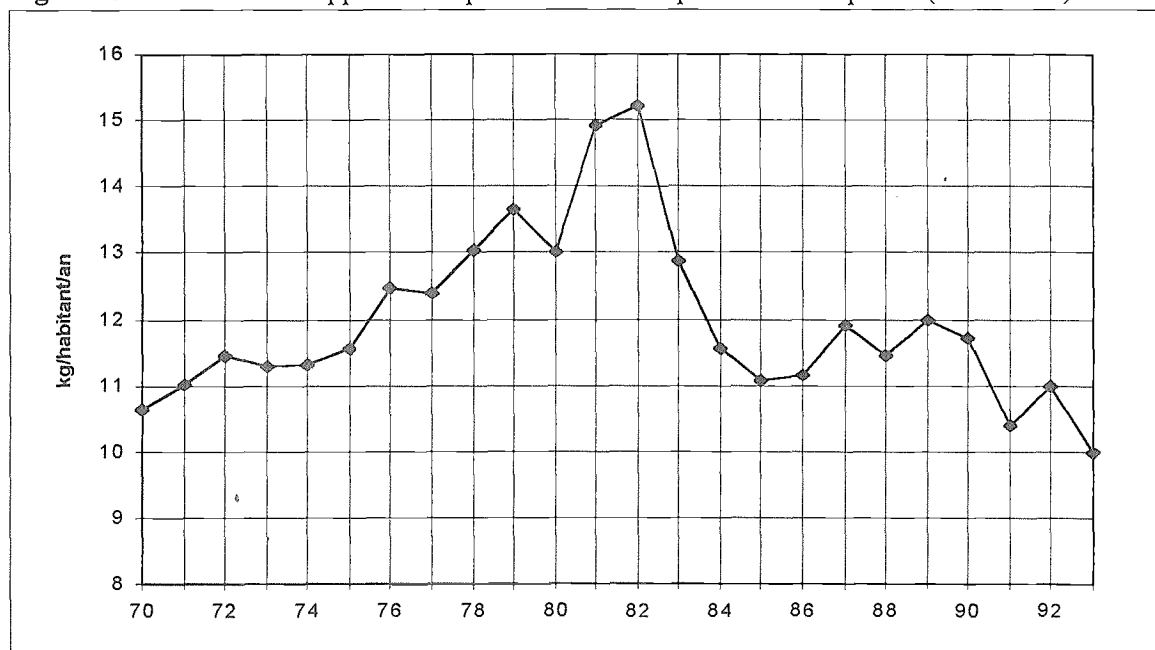
Cette relativement faible consommation se fait dans un contexte général de malnutrition. En effet, en dix ans l'indice moyen de production alimentaire par habitant a baissé dans la plupart des pays de la région (tab. 8). Et la crise économique qui touche tous ces pays sans exception a entraîné une forte réduction des importations.

La situation est cependant bien différente d'un pays de la région à l'autre. Dans 7 d'entre eux, la consommation par habitant et par an est égale ou supérieure à 20 kgs: Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Ghana, Guinée Equatoriale, Gabon, Congo. Dans 5 pays, elle est inférieure à 10 kgs: Guinée, Togo, Nigéria, Cameroun et Zaïre. Dans les 8 autres pays, elle se situe entre 10 et 15 kgs par an.

Au Ghana, la population est passée de 15 à 16,5 millions d'habitants entre 1990 et 1993. Dans le même temps, l'offre de produits de la pêche sur le marché intérieur a légèrement diminué passant de 408.000 t. à 384.000 t. sous l'effet conjugué d'une baisse de la production (de 392. à 371.000 t.), de la hausse des exportations (de 15 à 25.000 t.), et d'une légère augmentation des importations (de 31 à 37.000 t.). Dans ces circonstances, la consommation per capita est passée de 27,1 à 23,3 kgs/an.

Au Congo, qui importait 50 à 55.000 t. en 1984/85 et produisait 30 à 33.000 t. pour une population de 1,9 million d'habitants, la consommation apparente de produits de la mer était de 40 kgs/habitant/an. En 1993, la crise économique a entraîné une chute des importations à 28.000 t., alors que la production a augmenté pour atteindre 41.500 t. Cependant, la population est dorénavant de 2,4 millions de personnes et la consommation

Figure 9.- Consommation apparente de produits de la mer par habitant et par an (1970-1993)



apparente n'est plus que de 27 kgs/habitant/an.

En Mauritanie, des changements d'habitudes alimentaires importants ont été provoqués ces dernières années par la sécheresse et le développement rapide de l'urbanisation. La consommation apparente est ainsi passée de moins de 10 kgs en 1988/89 à plus de 15 kgs en 1993.

Dans la moitié des pays de la région le poisson fournit plus de 40% des protéines d'origine animale. Dans 8 pays, il fournit plus de 10% et parfois jusqu'à 20% des protéines totales (tab. 8).

Il est à craindre qu'on assiste dans l'avenir à une hausse du prix du poisson. Ceci sous l'effet conjugué d'un déficit de l'offre par rapport à une demande en progression rapide et constante, et de la hausse des coûts de production. Déjà la récente dévaluation du franc CFA a entraîné une hausse immédiate des prix sur les marchés.

Dans certains pays, la baisse d'activité de la flotte de l'ex-URSS, qui a commencé en 1991 et se poursuivra vraisemblablement durant les années prochaines, a un effet direct sur l'approvisionnement du marché intérieur. En effet, cette flotte débarquait une certaine quantité de petits pélagiques destinés à être mis en vente sur le marché local en contrepartie des accords de pêche. De plus, elle constituait une source d'approvisionnement bon marché pour le marché intérieur.

Les pertes après captures restent une source de gaspillage. Il s'agit bien sûr des pertes physiques, mais également des pertes économiques souvent dues au manque d'infrastructure de conservation adéquates.

Les captures de la pêche artisanale sont vendues fraîches ou transformées en fonction du goût des consommateurs et du rapport de l'offre et de la demande. En effet, dans de nombreux pays les moyens de conservation en frais sont inexistantes et le poisson qui n'est pas

Tableau 8.- Consommation de poisson et part dans les protéines (1990)

	Consommation de poisson (kg/h/an, 1990)	Poisson en % des protéines totales (1990)	Poisson en % des protéines animales (1990)	Indice moyen de production alimentaire par habitant (1979-81 = 100) (1991)
Mauritanie	10,6	4,7	10,6	80
Sénégal	25,1	12,2	42,4	98
Cap-Vert	10,6	4,5	23,7	n.d.
Gambie	20,4	10,9	46,3	90
Guinée Bissau	6,0	4,2	18,3	n.d.
Guinée	7,1	4,3	31,1	90
Sierra Léone	12,1	9,8	56,5	84
Libéria	12,9	9,5	47,8	66
Côte d'Ivoire	13,8	8,4	36,1	93
Ghana	27,1	21,1	63,9	116
Togo	14,4	8,2	45,3	95
Bénin	9,7	5,0	27,8	119
Nigéria	8,4	5,1	35,3	123
Cameroun	12,6	6,5	28,7	78
Guinée Equatoriale	19,1	21,1	61,0	n.d.
Gabon	28,2	13,3	37,4	82
Sao Tomé et Príncipe	35,1	23,3	79,1	n.d.
Congo	33,4	22,3	63,1	92
Zaïre	7,8	6,8	34,4	94
Angola	19,8	15,9	42,9	79

Source: FAO

vendu le jour même est séché ou fumé. Ainsi, au Sénégal 37% des captures de la pêche artisanale sont traités. On estime que 32.000 t. de poissons transformés ont été produites en 1993.

A Sao Tomé et Príncipe, comme au Cap-Vert, plus de 80% du poisson est commercialisé frais. Environ 10% est salé/séché et 8% fumé.

En Côte d'Ivoire, 80% de la production est fumée: sardinelles, anchois, harengs. Au Bénin, la majorité du poisson est vendue en frais au marché de Cotonou. En Gambie, la majorité du poisson est vendue après traitement, mais on observe cependant que des quantités de plus en plus importantes d'ethmalose sont commercialisées en frais.

Dans tous les pays de la région, le marché du poisson est libre et les prix varient en fonction de l'offre et de la demande. On observe cependant deux marchés bien distincts: celui des petits pélagiques de faible valeur commerciale et celui des démersaux destinés à

une clientèle plus urbanisée disposant de revenus relativement élevés.

Le prix des petits pélagiques débarqués par les unités de pêche artisanale varie de façon saisonnière en fonction de leur abondance. Comparé au prix de la viande, il reste malgré tout bon marché. C'est au Ghana, le plus gros producteur de la région après le Sénégal que le poisson est le moins cher. La sardinelle s'y vend à 0,15 - 0,2 \$ le kilo. Ce prix est d'ailleurs comparable avec celui observé au Sénégal de 0,1 à 0,3 \$/kg pour les petits pélagiques. Au Togo, l'anchois s'achète à 0,25 \$/kg. Dans les autres pays de la région, on note des prix au kilo pour les petits pélagiques allant de 0,3 à 1 \$. Ces prix restent encore très compétitifs par rapport à ceux de la viande qui varient dans la région entre 2 et 3 \$/kg.

En ce qui concerne les espèces de haute valeur leur prix au débarquement fluctue généralement entre 1,5 et 2,5 \$ par kilo suivant le pays, l'abondance et l'espèce.

3. LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Comme on l'a déjà observé au chapitre premier, la situation économique des pays de la région est très préoccupante. Avec un PNB par habitant inférieur à 500 \$ par an dans la majorité des pays, et partout inférieur à 1.000 \$ à l'exception du Gabon et du Congo (tab. 2), les moyens financiers nécessaires pour mettre en oeuvre de manière autonome une politique de développement durable sont limités. De plus, le taux de croissance du PNB est négatif, à l'exception notable du Cap Vert, de la Guinée Bissau et dans une moindre mesure du Sénégal (fig. 10).

Le poids de la dette est particulièrement lourd, puisque la dette totale est partout supérieure à six mois de PNB, et dans certains cas supérieure à une année (tab. 9). C'est pourquoi le succès des politiques gouvernementales est souvent fonction de l'assistance que les partenaires au développement sont prêts à fournir.

3.1 Les objectifs et les priorités

Les objectifs assignés au secteur de la pêche artisanale par les autorités nationales sont communs à la plupart des pays de la région. Les principaux sont:

- l'accroissement de la production en vue de l'autosuffisance alimentaire;
- la création d'emplois pour lutter contre le chômage et l'exode rural;
- l'augmentation du revenu et du bien-être des pêcheurs;
- la protection des ressources;
- l'amélioration de la technologie.

On remarquera que depuis quelques années l'expression "sécurité alimentaire" tend, de plus en plus, à se substituer à celle de "autosuffisance alimentaire".

Figure 10.- Croissance annuelle moyenne du PNB en % (1985-1992)

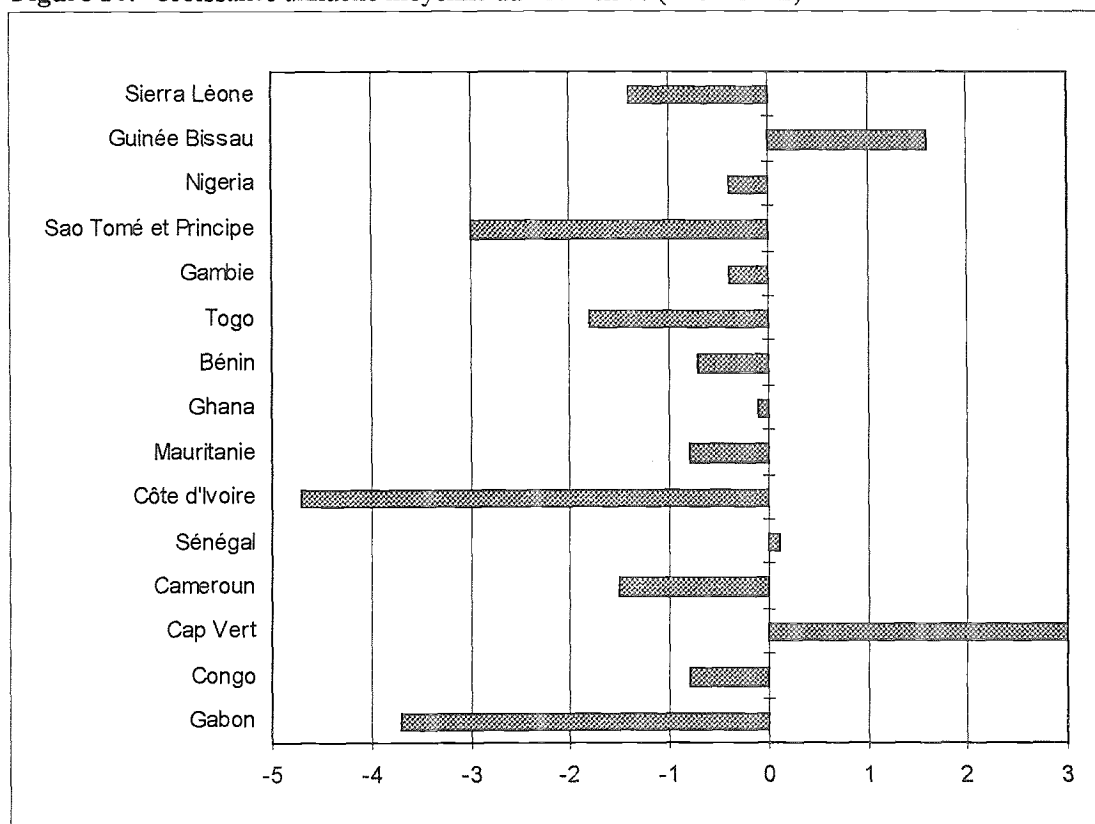


Tableau 9.- Dette totale en % du PNB

	Dette totale en % du PNB (en 1992)
Mauritanie	158,4
Sénégal	39,3
Cap-Vert	n.d.
Gambie	n.d.
Guinée Bissau	200,5
Guinée	55,0
Sierra Léone	158,3
Libéria	n.d.
Côte d'Ivoire	191,0
Ghana	39,1
Togo	54,8
Bénin	34,9
Nigeria	108,4
Cameroun	59,7
Guinée Equatoriale	n.d.
Gabon	68,9
Sao Tomé et Príncipe	n.d.
Congo	166,0
Zaïre	n.d.
Angola	n.d.

Source: Banque Mondiale, 1994

Dans le cadre des politiques macro-économiques influencées par les Programmes d'Ajustement Structurel, le secteur de la pêche est parfois sollicité pour atteindre des objectifs relatifs au rééquilibrage de la balance des paiements. Ainsi, l'apport de devises grâce à l'exportation est parfois un objectif assigné au secteur. Il s'adresse en priorité à la pêche industrielle, mais on observe que dans certains pays la pêche artisanale y contribue de façon substantielle. C'est le cas au Sénégal, où elle fournit plus de 50% des produits à l'exportation, mais aussi en Mauritanie et, dans une moindre mesure, en Guinée. D'autre part, la baisse des importations de poisson et leur substitution par la production nationale est un objectif poursuivi par plusieurs pays de la région.

Cependant, pour le planificateur, et dans un contexte d'exploitation intensive de la ressource, certains de ces objectifs sont incompatibles. Ainsi, par exemple,

l'augmentation du nombre d'emplois et donc l'entrée de nouveaux opérateurs dans la pêche entraînera à terme une baisse des rendements et donc des revenus individuels. L'accroissement des exportations diminuera d'autant les captures écoulées sur le marché intérieur. Quoique dans ce cas, il est possible que les revenus générés par ces exportations constituées généralement de produits de haute valeur, permettent l'importation de grande quantité de poisson de faible valeur destiné aux populations à faible pouvoir d'achat. Un troisième exemple est relatif à la modernisation des techniques qui peut entraîner à terme une diminution de l'offre d'emploi en substituant le capital au travail.

C'est pourquoi certaines décisions politiques doivent être prises pour arbitrer entre différentes options de développement. Il appartient aux organes administratifs et de recherche, mais aussi aux populations concernées d'éclairer ces choix.

Ceci est d'autant plus nécessaire qu'une grande attention est aujourd'hui accordée à l'aspect "développement durable", surtout lorsqu'il s'agit, comme en matière de pêche, d'une ressource à la fois renouvelable et limitée, mais dont le risque de surexploitation est toujours menaçant.

Dans tous les pays de la région, la priorité est dorénavant accordée à la pêche artisanale, et non plus à la pêche industrielle. Ceci tient à plusieurs raisons. Tout d'abord, les politiques de développement de la pêche industrielle n'ont pas donné les résultats espérés. Elles furent dans leur ensemble coûteuses et peu rentables. On notera à ce propos que la plupart des flottes de pêche industrielle dans le monde sont fortement subventionnées, ce que la situation économique des pays de la région ne permet pas, ou ne permet plus¹. D'autre part, dans la plupart des pays de la région, le potentiel

¹ Sur la base des revenus bruts de 1989, la FAO a estimé le déficit d'exploitation annuel de l'ensemble des flottes de pêche du monde à 22 milliards \$, sans compter le coût du capital. En prenant celui-ci en compte le déficit serait de 54 milliards \$ par an.

halieutique ne justifie pas l'exploitation et l'entretien d'une flotte industrielle en l'absence d'une véritable politique sous-régionale d'exploitation et d'accès aux ressources. La politique générale est donc, d'une part, d'accorder l'exploitation des ressources inaccessibles à la pêche artisanale à des flottes étrangères contre paiement de licence de pêche et, d'autre part, de favoriser la production nationale et la création d'emploi par le développement de la pêche artisanale.

3.2 Les politiques de développement

La tendance dans la plupart des pays de la région est de favoriser une politique de libéralisation et de décentralisation. Libéralisation par la promotion de l'entreprise privée, la libération des prix et la remise des projets au secteur privé ou aux communautés de pêcheurs. Décentralisation par la prise en charge par les communautés elles-mêmes d'un certain nombre d'activités et de la gestion de leurs infrastructures. La situation économique, mais aussi - et peut-être surtout - la nécessité de responsabiliser les usagers des infrastructures et des services conduit de plus en plus de pays à faire payer à ceux-ci des taxes d'usage. Dans certains pays, et généralement en association avec une approche participative des communautés à leur propre développement, le secteur des pêches participe à ce mouvement.

La privatisation des projets de développement au terme de l'assistance extérieure a été pratiquée il y a déjà quelques années au Gabon et en Guinée Bissau. Dans d'autres pays c'est aux communautés elles-mêmes qu'ont été remises les infrastructures: en Gambie, au Ghana et en Sierra Léone notamment. Ceci ne peut cependant se faire qu'à la suite d'un véritable processus d'apprentissage dans le cadre de l'approche participative.

La stratégie de développement intégré continue à être mise en oeuvre avec la participation active des communautés de pêcheurs. Les pays les plus impliqués dans la mise en oeuvre de cette stratégie sont le Bénin, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigéria et la Sierra Léone. Un effort en ce sens est également entrepris au

Cap Vert, à Sao Tomé et Principe et au Gabon. La Guinée et la Sierra Léone poursuivent le développement des coopératives de pêcheurs. Au Sénégal, ce sont les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) que l'Etat cherche à promouvoir. En Côte d'Ivoire, les communautés de pêcheurs de la lagune Aby sont étroitement associées à la préparation du plan d'aménagement de la lagune.

Dans quelques pays, des avantages fiscaux sont accordés à la pêche artisanale. Ces mesures concernent généralement le carburant pour moteurs hors-bord, ainsi que les moteurs et filets de pêche importés. Elles consistent la plupart du temps en une exemption totale ou partielle de taxes et sont en vigueur au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Gabon, en Gambie, au Cameroun.

Cependant, l'utilisation de ces instruments fiscaux est de plus en plus mise en cause par les organismes financiers internationaux dans le cadre des PAS. Ceci provoque automatiquement une hausse des coûts d'investissement et d'exploitation difficile à répercuter intégralement sur les consommateurs. Après le Nigéria en 1993, c'est en Gambie, au Togo et au Ghana que la subvention du carburant a été supprimée en 1994. Entre 1987 et 1994, le Gabon a successivement annulé l'aide au carburant et le taux réduit sur le matériel de pêche importé.

Dans d'autres pays, aucune politique de subvention ou d'exonération de taxe n'est appliquée. C'est le cas du Cap-Vert, de la Guinée Bissau, de l'Angola, du Congo, de la Guinée Equatoriale, du Bénin et du Zaïre.

D'autre part, alors que les coûts d'investissement ne cessent de croître, les systèmes de financement institutionnel se révèlent souvent inadaptés. Le financement des unités de pêche artisanale par leur intermédiaire est devenu très rare, sauf lorsque ces institutions jouent le rôle de relais d'institutions de financement étrangères qui leur fournissent les fonds. Or, ces institutions ont un rôle à jouer en ce qui concerne la mobilisation de l'épargne pour le développement du secteur, notamment lorsque les moyens du secteur de

financement informel sont faibles ou que les conditions qu'il impose sont trop contraignantes. Depuis la dévaluation du F CFA, on observe mieux les limites du secteur informel dans le financement de la pêche artisanale. En effet, la conjonction de la hausse des coûts d'investissement et de la diminution des marges bénéficiaires a provoqué un fort ralentissement dans le renouvellement des unités de pêche.

Dans certains pays, l'Etat fournit des facilités de crédit aux pêcheurs artisanaux et les approvisionne en intrants à des prix inférieurs à ceux du marché. Ceci peut se faire par l'intermédiaire de l'administration des pêches ou d'organismes para-publics. On note que dans le cas de la Gambie et du Cameroun ces mesures participent à une politique plus globale visant à équiper et former des pêcheurs nationaux dans un secteur où les étrangers sont prédominants.

Peu de pays disposent d'une structure financière uniquement destinée au développement du secteur de la pêche, on enregistre cependant l'adoption en 1994 au Congo des règles de fonctionnement du Fonds d'Aménagement Halieutique créé en 1988. Ce Fonds a pour objectif d'apporter une assistance technique aux pêcheurs, de promouvoir la recherche halieutique, de financer des micro-projets et des études en matière de pêche et de mettre en place une base de données. Les recettes sont constituées par les produits de la taxe sur les licences de pêche, de la redevance sur les pirogues, des amendes, des emprunts, donc et legs.

Un sujet qui préoccupe de plus en plus les administrateurs du secteur est celui de l'assurance. rares sont cependant les pays où elle existe. On suit donc avec attention l'expérience dans ce domaine du Sénégal. L'assurance-vie liée au crédit à la pêche artisanale y est généralisée. Son taux est de 5%. Un appel d'offre a été émis en 1994 pour l'assurance de l'équipement. Quatre sociétés ont fait des propositions qui sont à l'étude. Le taux proposé est de 8%, ce qui semble raisonnable et ne devrait pas trop augmenter le coût du crédit. Un certain nombre de préalables seront

naturellement requis de la part des propriétaires: enchaînement du moteur à la pirogue, port du gilet de sauvetage, possession d'extincteur, visite de contrôle, etc.

Enfin, les aspects relatifs à la sécurité physique des pêcheurs en mer sont devenus un sujet d'intérêt prioritaire dans de nombreux pays de la région. Un long et patient travail d'enquête sur cette question a été entrepris en 1994 dans les pays de la zone nord du Programme, c'est-à-dire de la Mauritanie à la Sierra Leone, ainsi qu'à São Tomé et Príncipe. Sur la période 1991-1994, 518 cas d'accidents ont été recensés. Ceux-ci ont provoqué 340 morts et 285 blessés. Les pertes matérielles ont été évaluées à 1,2 millions \$.

3.3 Les institutions nationales de support au secteur

3.3.1 Les institutions administratives

Le secteur des pêches dépend dans tous les pays d'une Direction ou d'un Ministère. Il existe un véritable ministère technique spécialisé en Mauritanie: Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime; au Cap Vert: Ministère de la Mer; au Sénégal: Ministère du Transport Maritime et de la Pêche; en Guinée Bissau et en Angola: Ministère des Pêches. Au Gabon, le rôle de la pêche a été mieux pris en compte lors du remaniement ministériel de 1994, puisqu'il existe dorénavant un Ministère des transports, de la marine marchande et de la pêche.

Cependant, la faiblesse des moyens financiers, matériels et humains alloués aux administrations est bien réelle. Cette situation, qui n'est pas nouvelle, s'aggrave actuellement sous les effets des PAS. Comme dans les autres administrations nationales, on assiste ainsi à une réduction du personnel et des frais de fonctionnement, ainsi qu'à la quasi impossibilité de pratiquer le moindre investissement sans l'aide de partenaires étrangers.

3.3.2 Les institutions de recherche

Il existe dans la région un nombre important de centres de recherche dont les activités sont en rapport direct avec la pêche. Parmi ceux-ci on peut citer:

- Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP), Nouhadibou, Mauritanie
- Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT), Dakar, Sénégal
- Institut de Technologie Alimentaire (ITA), Dakar, Sénégal
- Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) qui a, entre autres, des centres à Conakry en Guinée, Lomé au Togo et Pointe-Noire au Congo
- Institute of Marine Biology and Oceanography (IMBO), Freetown, Sierra Léone
- Centre de Recherches Océanographiques (CRO), Abidjan, Côte d'Ivoire
- Nigérian Institute for Oceanography and Marine Research (NIOMR), Lagos, Nigeria
- Food Research Institute (FRI), Accra, Ghana
- Station de recherches halieutiques de Limbe, Cameroun

Il existe également des capacités en matière de recherche au Cap-Vert (Institut National pour le Développement des Pêches, INDP), en Guinée Bissau (Centre de Recherches Appliquées pour les Pêches, CIPA), en Angola (Centre de recherche halieutique, CIP).

Malheureusement, en plus des moyens financiers limités - que ce soit pour le budget d'investissement ou celui de fonctionnement - deux facteurs principaux limitent la portée des travaux de ces centres de recherche. Tout d'abord, il existe trop peu de concertation et de coordination entre ces centres et les administrations des pêches dans la définition des priorités de la recherche. Ceci limite souvent le caractère opératoire des résultats

obtenus. D'autre part, on observe une forte concentration sur l'étude des aspects biologiques de la ressource, négligeant ainsi les questions socio-économiques.

Depuis quelques années, un certain nombre de programmes de recherche en coopération avec des institutions étrangères se développent. L'Institut de Recherche Halieutique de Bergen, Norvège, a entrepris un certain nombre d'études sur l'évaluation des ressources en collaboration avec la FAO et les pays côtiers sur financement de l'agence de coopération norvégienne NORAD. La France, par l'intermédiaire de l'ORSTOM, coopère dans les domaines de la dynamique des populations et l'aménagement des zones côtières avec la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée et la Côte d'Ivoire. L'Institut de Recherche du Portugal (INIP) a entrepris des programmes de coopération avec la Guinée Bissau, le Cap Vert, Sao Tomé et Principe et l'Angola. La Fédération de Russie, quant à elle, entretient des programmes de recherche avec la Mauritanie, la Guinée Bissau et la Sierra Léone. L'Espagne (IEO) et la France (IFREMER) ont établi des accords de coopération avec le CNROP (Mauritanie).

Le Centre International pour la Gestion des Ressources Aquatiques Vivantes (ICLARM) a terminé en 1994 sa coopération avec la Sierra Léone. Sur financement de l'UE, il a exécuté un projet d'établissement d'une base de données pour le développement et l'aménagement des pêcheries nationales.

3.4 La législation des pêches

Tous les pays de la région se sont dotés d'une législation en matière de pêche. Ces législations sont souvent assez récentes ou ont été récemment actualisées. En Guinée Bissau, une nouvelle réglementation est à l'étude notamment en ce qui concerne les conditions d'acquisition des licences de pêche. Il existe également un projet de nouvelle Loi des Pêches qui se trouve à l'examen au niveau de l'Assemblée Nationale. Au Gabon, un décret portant réglementation de la pêche a été adopté en janvier 1994. Il modifie, en particulier, les

dans l'ensemble de sa zone de compétence. En 1994, se sont réunis à Accra les groupes de travail sur l'évaluation des ressources et sur les statistiques de pêche. Le Sous-Comité du COPACE sur l'aménagement des ressources dans les limites de la juridiction nationale, qui s'est tenu à Agadir au mois de décembre, a fait plusieurs recommandations concernant la quantification de l'effort de pêche, la taille des mailles et la coopération technique entre pays en voie de développement. Il a également approuvé celles faites par les groupes de travail.

- la Commission sous-régionale des Pêches qui regroupe le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal, a été créée en 1985. Elle constitue une base de coopération dans le domaine de la gestion et du développement des pêcheries pour ces pays caractérisés par une interdépendance géographique et biologique des stocks de poisson. Elle permet, à terme, l'élaboration de politiques concertées et favorise la coopération en matière d'accès aux zones de pêche entre les Etats membres. La Commission a récemment démarré certaines activités telles que l'établissement d'un registre régional des bateaux de pêche, la revue des possibilités de coopération sous-régionale en matière de surveillance et de mise application, l'harmonisation des programmes de recherche, la formation des observateurs sur une base sous-régionale et l'établissement d'une base de données sous-régionale pour les statistiques de pêche.
- la Conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique qui s'est tenue à Rabat en avril 1989 regroupe les Etats du Maroc à la Namibie. A cette occasion, les Etats de la région ont exprimé leur volonté commune de renforcer et de

développer leur coopération dans les domaines de l'évaluation et la préservation des ressources, ainsi que dans le domaine de la production halieutique. Pour cela, ils ont insisté sur le développement de la recherche scientifique marine et le renforcement de la formation professionnelle et technique. La deuxième réunion qui a eu lieu à Dakar en 1991 a élaboré un certain nombre de projets dont certains sont en exécution.

- le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) a été créé en 1984 par le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe et le Zaïre. Ce Comité a pour objectifs de coordonner, d'harmoniser et de développer l'exploitation des stocks partagés qui se trouvent dans les zones économiques exclusives des pays membres et de les gérer. Jusqu'à ce jour la Guinée Equatoriale n'a pas ratifié la convention, ce qui limite le Comité à quatre pays. Le Secrétariat est basé à Libreville, Gabon. Pour diverses raisons, ce Comité n'est pas encore réellement opérationnel.
- La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) a été créée en 1966. Elle comprend 22 membres dont 9 d'Afrique de l'Ouest: l'Angola, le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe. Les espèces dont s'occupe la Commission comprennent les thonidés et espèces voisines. Etant donné que ces espèces sont fortement migratrices, la CICTA s'intéresse essentiellement aux pêcheries de la haute mer.

On notera également l'existence de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) qui finance un centre de formation régional: l'Institut Supérieur des Sciences Techniques et Halieutiques (ISSTH) à Nouadhibou, Mauritanie; ainsi que le Traité de Lagos du 28 mai 1975 instituant la

Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le but de ce traité est d'instaurer entre les Etats signataires une intégration progressive ainsi que la libre circulation des personnes et des biens. Bien que le Traité ne prévoie aucune mesure spécifique dans le domaine des pêches, certaines activités ont été entreprises, parfois avec un volet pêche, afin de renforcer la coopération économique et l'intégration des pays de la région.

3.6 La planification du développement

3.6.1 Les contraintes

Les contraintes au développement de la pêche artisanale sont de plusieurs ordres: physique, technique, économique, institutionnel et socio-culturel.

La dispersion et l'enclavement des sites de pêche, ainsi que le manque fréquent de routes de desserte, créent une distance importante entre le producteur et le consommateur et sont la cause de pertes physiques et économiques. Au Cap-Vert et à Sao Tomé et Príncipe, par exemple, on observe que les îles les plus riches en ressources ne sont pas celles où la population est la plus nombreuse.

Les infrastructures à terre sont souvent

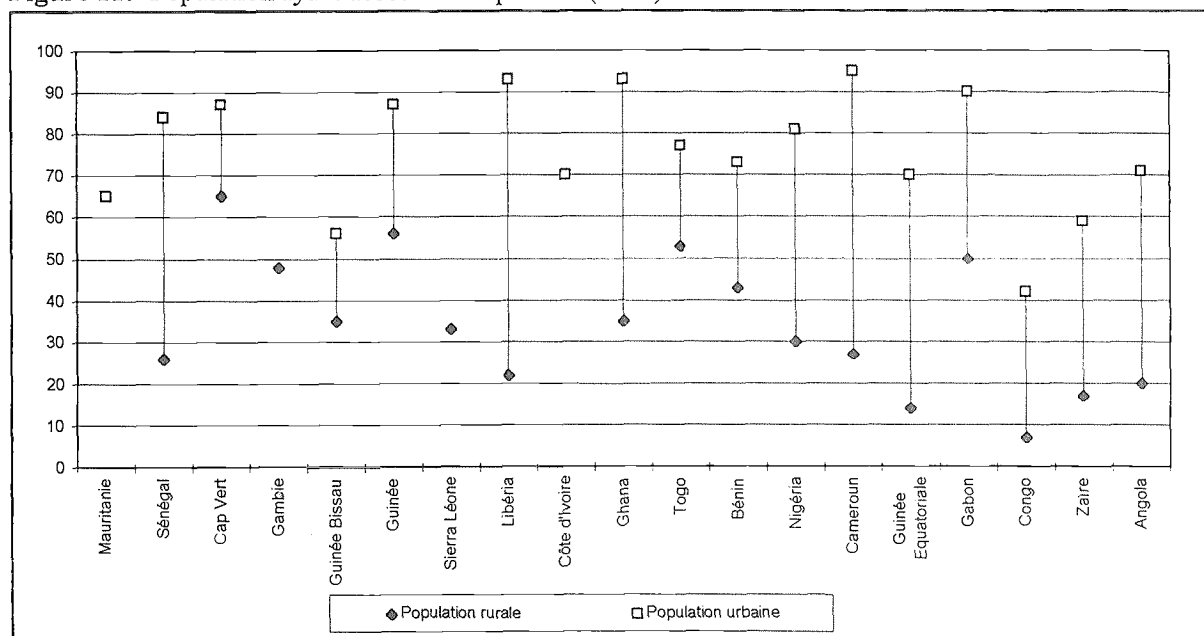
inadéquates et de nombreuses communautés de pêcheurs n'ont pas encore accès à l'eau potable, à l'électricité ni aux services de santé et d'éducation. On note dans ce domaine la disparité qui existe entre les zones urbaines et les zones rurales où se trouvent la plupart des communautés de pêcheurs (fig. 11).

L'environnement est souvent menacé. Dans les pays producteurs de pétrole, et en particulier au Congo et au Nigéria, on observe un rétrécissement de l'aire de pêche en raison de l'exploitation off-shore. Celle-ci est également source de graves nuisances bio-écologiques.

Le manque de plantations et de véritable politique de reboisement fait craindre que l'offre de bois pour le fumage du poisson et la construction de pirogues ne diminue dans l'avenir. Il est en tous cas prévisible que le coût de bois augmentera en raison de la distance accrue qu'il faudra parcourir pour l'obtenir. On observe dans certaines eaux lagunaires l'apparition et la prolifération de végétaux flottants qui diminuent fortement la productivité naturelle de ces eaux. C'est le cas au Bénin, au Togo, en Côte d'Ivoire et au Nigéria.

L'état actuel de connaissance de la ressource ne permet pas d'espérer qu'il soit possible d'accroître beaucoup le niveau d'exploitation.

Figure 11.- Population ayant accès à l'eau potable (en %)



La conséquence en sera sans doute une intensification de la compétition entre unités de pêche artisanale et de pêche industrielle.

Parmi les contraintes techniques, on peut citer le manque d'infrastructures de conservation du poisson, le besoin d'améliorer certaines embarcations et techniques de pêche, le manque d'équipement pour la recherche. Les ressources humaines pour l'aménagement des pêches font largement défaut dans la plupart des pays.

Or, tout ceci se présente dans un contexte de crise économique, ce qui ne permet d'espérer de modification sensible de la situation à court terme. Il est bien connu, par exemple, que le budget et l'équipement des administrations des pêches ne permet souvent pas au personnel de se déplacer sur le terrain.

On note que les revenus procurés par les licences de pêche sont très rarement réinvestis dans le secteur. Ils sont la plupart du temps affectés au budget de l'Etat, alors qu'on pourrait espérer qu'une partie de ces gains soient utilisés à préserver la source même de ces revenus financiers. La baisse d'activité, et parfois même le retrait, de certaines flottes de l'ex-URSS provoque un important manque à gagner pour certains pays de la région.

Au niveau micro-économique on observe une crise de l'investissement privé dans beaucoup de pays. Les plus touchés sont ceux où la crise économique ou politique est la plus forte: Angola, Guinée Equatoriale, Libéria, Nigéria et Zaïre. A ces pays se sont ajoutés en 1994 les pays de la zone CFA qui ont subi le choc de la dévaluation de leur monnaie. Dans certains pays, il est également difficile de trouver des opérateurs privés intéressés à investir dans la distribution de matériel et équipement de pêche. Ceci entraîne une grande irrégularité dans l'approvisionnement en intrants, comme c'est le cas en Guinée. En Guinée Bissau et à Sao Tomé et Principe, c'est la pénurie de carburant qui se produit régulièrement et perturbe les activités de pêche.

Face à l'augmentation des coûts d'exploitation un certain nombre de stratégies sont mises en

oeuvre par les pêcheurs. La plus fréquente est le non renouvellement des équipements que l'on a déjà mentionnée. En Guinée Bissau, par ailleurs, il est courant de voir jusqu'à trois pirogues utiliser un même moteur pour se déplacer. C'est alors la pirogue qui occupe la position médiane qui porte le moteur et les deux autres, souvent plus petites, sont remorquées attachées proue à proue avec la pirogue tractrice, l'ensemble prenant l'allure d'une pointe de flèche. Au Ghana, c'est la durée des marées dans le cas des pirogues glacières qui a été allongée: elles peuvent maintenant durer jusqu'à 7 jours. Afin d'économiser le carburant, les pêcheurs réduisent maintenant la distance avec les lieux de pêche, ce qui a souvent pour conséquence une diminution des captures et une hausse des prix.

On note aussi que certains pêcheurs préfèrent dorénavant aller acheter les captures accessoires des chalutiers industriels pour les revendre à terre. Au Sénégal, ce sont les bateaux-mères qui sont apparus au début des années 80 avec des unités portugaises, coréennes et espagnoles. Cette pratique qui a été interdite par la loi en 1987 s'est déplacée en dehors des eaux de la ZEE et dans les eaux des pays limitrophes, comme la Guinée, la Guinée Bissau et la Sierra Léone. Chacun de ces navires de 100 à 400 TJB embarque une quarantaine de pirogues dont l'équipage est composé de 5 à 6 pêcheurs.

On constate une pénurie de crédit sur les marchés financiers. Celle-ci est due à l'inadaptation du système bancaire institutionnel au financement de la pêche artisanale. D'autre part, on peut craindre une baisse, ou un renchérissement, du crédit provenant du secteur informel en raison de la forte hausse des coûts de production et de la baisse de rentabilité des unités de pêche. Dans ces circonstances, l'Etat intervient parfois pour compenser les manques du secteur privé. On note ainsi des systèmes de crédit à la pêche artisanale en Gambie et au Cameroun.

Les contraintes d'ordre institutionnel sont bien connues: manque de personnel, en particulier pour la recherche et le SCS et insuffisance des moyens d'encadrement et de vulgarisation.

Comme il a déjà été signalé, le contexte général n'est pas favorable à un allègement du poids de ces contraintes.

Les contraintes socio-culturelles sont liées au niveau d'éducation, généralement assez bas, et au statut social du pêcheur artisan qui dans bien des pays ne reçoit que peu de considération. De plus, certains d'entre eux font de la pêche une activité de subsistance, ou encore partagent leur temps entre la pêche et l'agriculture. Ce qui peut être une stratégie de minimisation du risque est souvent considéré comme un manque de professionnalisme.

Dans les pays où la profession est majoritairement exercée par des étrangers, comme au Cameroun et au Congo, on note un vieillissement de la main d'oeuvre nationale ce qui confirme le manque d'intérêt des plus jeunes pour le métier.

Dans certains groupes sociaux comme, par exemple, dans la société Bijagos en Guinée Bissau, le travail productif n'est pas considéré comme une priorité pour la classe d'âge précédant l'initiation (20-30 ans). Les biens qu'ils ont acquis doivent être redistribués aux personnes âgées qui détiennent autorité et pouvoir. Ceci n'est pas de nature à promouvoir l'initiative privée.

3.6.2 Les opportunités

Les politiques libérales mises en oeuvre par les gouvernements de la région depuis quelques années ont des effets positifs d'encouragement de l'initiative privée. Elles ont débouché dans beaucoup de cas sur la prise en charge par des opérateurs privés ou par les communautés de pêcheurs elles-mêmes de certaines tâches qui étaient auparavant du ressort exclusif de l'Etat. Ces nouvelles orientations ont permis la privatisation de la gestion de certains projets et la mise en place de nouvelles structures associatives.

Dans l'administration, un personnel moins nombreux, mais mieux formé, et convaincu qu'une approche décentralisée et participative est dorénavant indispensable, sera

probablement plus motivé.

Une augmentation des débarquements de la flotte de pêche artisanale semble limitée à la localisation de certains stocks sous-exploités. Ceux-ci existent dans la zone Guinée Bissau-Guinée-Sierra Léone et dans les eaux qui s'étendent du Cameroun à l'Angola. Il est peu vraisemblable que les ressources pélagiques qui sont dorénavant moins exploitées par les flottes étrangères soient à la portée des unités de pêche artisanale.

Le manque ou l'inadéquation des infrastructures de conservation à terre provoque certainement des pertes économiques, notamment pour le poisson de grande valeur commerciale. Cette situation représente cependant une opportunité pour de nombreuses femmes qui transforment ainsi le produit non commercialisé en frais. Une politique d'amélioration des moyens de conservation, par exemple par l'introduction de petites chambres froides et machines à glace, devra prendre cela en considération.

L'approvisionnement d'une filière à l'exportation de poisson de grande valeur pourra dans certains cas permettre aux pêcheurs artisanaux d'accroître leurs revenus de manière substantielle.

La collaboration régionale n'est pas une idée neuve, mais il s'agit d'un processus de longue haleine. En raison de la nature même de la ressource et des problèmes communs que rencontrent les pays de la région dans son exploitation, elle doit être poursuivie et encouragée. Il n'existe malheureusement pas encore de forum régional qui réunisse les directeurs des pêches.

Enfin, l'assistance extérieure reste disponible pour le développement du secteur de la pêche artisanale dans la région. La diminution de ces ressources financières, qui ont été parfois dans le passé source de gaspillage, représente une opportunité pour les gouvernements de la région qui doivent dorénavant s'efforcer d'en faire le meilleur usage.

3.6.3 Le processus de planification

L'adoption par les pays de la région de réformes politiques et économiques requiert le renforcement des capacités d'analyse et de planification au niveau national. Il est, en effet, chaque jour plus important d'être en mesure d'optimiser l'utilisation de ressources qui s'avèrent de plus en plus rares, que celles-ci soient naturelles, financières ou humaines.

Malheureusement, les capacités nationales en matière de planification sont souvent inadéquates. Les plans de développement ne sont la plupart du temps qu'une liste de propositions de projets soumis à l'appréciation des bailleurs de fonds et l'on observe souvent un manque de coordination entre l'administration des pêches, le ministère chargé de la planification, les institutions de recherche et les autres ministères concernés par le développement du secteur. Or, il faut noter que les possibilités sont rares pour les départements des pêches de recruter des économistes et que peu de pays disposent d'une véritable cellule de planification au sein du département des pêches. Une des solutions à ce problème réside peut-être dans la mise en place d'une équipe multidisciplinaire au niveau national. Ses membres, issus de diverses administrations, se retrouveraient périodiquement pour assurer la coordination et le suivi des actions entreprises.

L'actualisation des informations relatives à la pêche artisanale maritime se poursuit. Une revue sectorielle de la pêche artisanale a été réalisée en Guinée Bissau et au Cameroun en 1993, à Sao Tomé et Príncipe en 1994, et il est prévu de l'effectuer en 1995 au Togo et au Congo.

La participation et la consultation des opérateurs du secteur est de plus en plus à l'ordre du jour. On constate ainsi un usage régulier de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) dans l'identification des problèmes et des solutions en Guinée et en Gambie. D'autres pays ont indiqué leur intérêt pour cette approche et souhaitent y être familiarisés. En Guinée, les Comités d'usagers des débarcadères sont une structure récente mais réellement opérationnelle. Une association

du même type réunissant des femmes commerçantes de poisson s'est créée au marché Chicago d'Abidjan. Au Gabon, le gouvernement souhaite redynamiser le Centre de Pêche d'Owendo. Au Congo, s'est tenue à Matombi, les 17 et 18 mars 1994, une Table Ronde sur la pêche intitulée "les pêcheurs parlent d'eux-mêmes". Ce fut l'occasion pour ceux-ci de présenter directement leurs problèmes et de discuter des recommandations pour leur solution éventuelle.

On voit donc que la planification n'est déjà plus conçue comme un processus directif, mais plutôt comme la recherche d'un certain consensus sur les grandes orientations et la mise en oeuvre de mesures incitatives. Son efficacité sera à la fois fonction d'une meilleure adéquation des ressources humaines aux tâches de planification et d'une véritable participation des populations concernées au processus de développement.

3.7 L'aménagement des ressources halieutiques

Il n'existe pas réellement de politique d'aménagement des ressources halieutiques dans les pays de la région. Ceci peut s'expliquer par le manque d'éléments d'appréciation, notamment en matière biologique et socio-économique. Une autre raison est la difficulté qu'il y a, même lorsqu'elle est documentée, à prendre une décision de limitation d'accès à la ressource en l'absence d'alternative d'emploi pour les pêcheurs artisanaux. Ceci est tout aussi difficile lorsqu'il s'agit de flottes étrangères qui procurent d'importants revenus financiers et qui proviennent de pays dont les gouvernements entretiennent d'étroites relations politiques et économiques avec les pays de la région.

Deux mesures sont communément en vigueur. Tout d'abord, la délimitation d'une zone juridiquement réservée à la pêche artisanale, ou plus généralement interdite aux engins traînants. Elle varie le plus souvent entre 2 et 6 miles selon les pays. La seconde est la réglementation concernant le maillage minimum des différents types de filet de pêche. Dans certains pays, on observe également

l'interdiction de certaines techniques, comme la senne de plage en Gambie.

Une autre mesure que certains pays comme la Mauritanie ou le Togo cherchent à développer est la diversification des zones de pêche. Ceci nécessite cependant une politique volontariste en matière de recherche et de développement afin de s'assurer de l'existence de la ressource et des moyens de capture adaptés.

L'aménagement des ressources est un élément essentiel au succès des politiques de développement. En effet, la surexploitation entraînera fatalement la baisse de la rentabilité des investissements, une diminution des opportunités d'emploi et, en conséquence, l'appauvrissement des communautés de pêcheurs et un manque à gagner pour le pays tout entier. D'autre part, le fait que de nombreux stocks sont partagés entre plusieurs pays nécessitera une coopération sous-régionale à la fois dans l'élaboration des mesures d'aménagement et dans leur mise en oeuvre.

Dans l'immédiat, on peut penser que les problèmes que rencontrent les flottes des pays de l'ex-URSS et, en conséquence, la baisse de leurs activités va alléger la pression sur les stocks de petits pélagiques. D'autant plus, qu'en l'absence de flottes industrielles nationales on ne voit pas bien qui pourrait les remplacer pour exploiter cette ressource de faible valeur commerciale.

Une inquiétude grandit cependant en ce qui concerne la dégradation de l'environnement côtier. Même si la situation n'est pas aussi

préoccupante que dans certaines régions d'Asie, l'usage de pesticides, l'envasement dû au déboisement, la destruction de marais de mangroves ou encore l'exploitation pétrolière ont des conséquences néfastes sur la capacité de reproduction des ressources halieutiques.

D'autre part, les problèmes économiques et le renchérissement du coût des intrants poussent à l'essor de la pêche à l'explosif ou aux substances toxiques. C'est le cas, par exemple, au Sénégal, au Nigéria et au Zaïre.

Une gestion écologiquement rationnelle en vue d'un développement durable nécessitera à la fois une intégration multi-sectorielle et la participation des populations concernées. Cependant, il est fort difficile de contrôler l'accès à la ressource dans un contexte de crise économique. Ce contrôle est notamment beaucoup plus difficile à mettre en oeuvre dans des pêcheries côtières que dans des pêcheries continentales. L'établissement de droits exclusifs d'utilisation attribuant aux pêcheurs une participation à l'exploitation des ressources et un intérêt dans leur rentabilité future est une voie qui mérite d'être explorée.

Cependant, il est peu vraisemblable qu'en matière de pêche artisanale maritime le contrôle de l'accès à la ressource puisse se mettre en place rapidement. On peut néanmoins prévoir que dans une situation où la ressource est déjà fortement exploitée, où les opportunités d'emploi sont peu nombreuses et où la population croît rapidement, la question de l'aménagement sera bientôt, et pour longtemps, au centre des préoccupations des administrateurs des pêches.

4. L'ASSISTANCE EXTERIEURE

4.1 Les grandes orientations

Le Produit National Brut (PNB) est très bas dans tous les pays de la région. Il a même diminué ces dernières années lorsqu'il est rapporté au nombre d'habitants. De plus, exprimé en dollars, il a fortement chuté dans tous les pays de la zone CFA suite à la dévaluation intervenue en janvier 1994. Dans ces conditions, il est clair que le recours à l'assistance extérieure est indispensable pour assurer la mise en oeuvre d'un certain nombre d'activités de développement. Cette assistance extérieure exprimée en pourcentage du PNB peut apparaître parfois assez élevée (tab. 10). Il faut toutefois noter que ceci est caractéristique des petits pays de moins d'un million d'habitants: Cap-Vert, Guinée Bissau, Gambie, Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Príncipe. Ceci s'explique aisément par le fait que les projets d'assistance ou les infrastructures de base ont une taille minimum et qu'une fois leur budget rapporté au nombre d'habitants, il apparaîtra relativement élevé.

La tendance observée les deux années précédentes s'est accentuée: l'assistance extérieure se fait beaucoup plus difficile à mobiliser. On constate à la fois que les projets arrivant à échéance ne sont pas prolongés et la quasi absence de projets nouveaux. Ceci est vrai tant pour l'assistance bilatérale que multilatérale, et tant pour les dons que pour les prêts.

Certains pays sont totalement privés d'assistance extérieure au secteur de la pêche artisanale. C'était le cas, en raison de la situation politique, au Libéria, au Togo et au Zaïre. Cependant, en raison de la priorité qu'ils accordent à la pêche artisanale, de nombreux pays continuent à bénéficier d'une assistance importante.

Beaucoup de projets se concentrent sur les activités de pêche qui sont essentiellement le fait des hommes. On observe moins d'assistance au secteur de la transformation et

de la commercialisation qui est largement dominé par les femmes, à l'exception toutefois de deux projets régionaux. Les projets d'appui institutionnel sont eux aussi peu nombreux alors que les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) ont des effets directs sur l'administration des pêches et nécessiteraient souvent l'adaptation de ces administrations à la nouvelle réalité.

Tableau 10.- Aide publique au développement (1992)

	APD par habitant (en \$ 1992)	APD en % du PNB en 1992
Mauritanie	98	19,2
Sénégal	87	12,1
Cap-Vert	311	41,5
Gambie	128	35,5
Guinée Bissau	106	59,0
Guinée	75	16,4
Sierra Léone	31	14,5
Libéria	43	n.d.
Côte d'Ivoire	59	8,5
Ghana	39	9,8
Togo	60	14,5
Bénin	55	14,4
Nigeria	3	0,8
Cameroun	59	7,0
Guinée Equatoriale	170	51,4
Gabon	56	1,5
Sao Tomé et Príncipe	433	108,3
Congo	48	4,3
Zaïre	7	3,3
Angola	32	n.d.

Source: PNUD, 1994

Une des préoccupations principales des donateurs comme des pays bénéficiaires est, dorénavant, l'exigence de pérennité des résultats obtenus. Cela n'est pas toujours facile lorsque l'assistance extérieure s'est substituée, pour diverses raisons, aux opérateurs nationaux. On le constate, par exemple, là où il y a pénurie de devises ou forte inflation, et donc difficulté à garantir un approvisionnement

régulier en intrants à des prix raisonnables.

4.2 Les projets nationaux

En **Mauritanie**, le projet "Aménagement de la Baie du Repos" à Nouadhibou est financé par le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES). Ce projet d'un montant de 7 millions \$ qui a débuté en 1993 prendra fin en 1995. Il prévoit la construction d'un port de pêche artisanale, d'unités de stockage et de conservation du poisson, ainsi qu'un quai pour la réparation navale. La Banque Africaine de Développement (BAD) finance à hauteur de 5 millions \$ le projet de "Développement de la Pêche Artisanale Sud" qui couvre le littoral depuis N'diogo jusqu'au cap Timiris. Ce projet qui a débuté en 1992 pour une durée de trois ans a comme groupe cible les pêcheurs Imraguens et de nouveaux pêcheurs à former. Son objectif est la création d'emplois directs et induits et l'approvisionnement du marché intérieur en poisson. Il entend former/recycler 300 pêcheurs artisans et 160 mécaniciens hors-bord. La deuxième phase du projet "Pêche côtière" de la coopération japonaise d'un montant de 6 millions \$ vise à apprivoiser les villages Imraguens en eau potable par la construction d'une petite unité de dessalement d'eau de mer et de camions citernes. Le projet comprend également la fourniture de moteurs, d'embarcations, de magasin de pièces détachées et de moyens de communication radio. De plus, le Japon a donné son accord pour financer la construction et l'équipement d'un marché au poisson à Nouakchott. Le début des travaux est prévu pour avril 1995. Le projet "Aménagement du Banc d'Arguin" est financé par le FIDA (2 millions \$) et le PNUD (600.000 \$). La population cible est celle des communautés Imraguens du Banc d'Arguin. Ses axes de développement sont l'amélioration du traitement et de la commercialisation du poisson, ainsi que le développement communautaire par l'éducation fonctionnelle, l'amélioration des conditions sanitaires, la promotion des activités féminines, etc.

Au **Sénégal**, le Centre d'Assistance pour la Motorisation des Pirogues (CAMP) est en voie

de restructuration pour permettre au projet de se désengager du volet commercial des moteurs hors-bord, pièces détachées et filets de pêche au profit du secteur prié qui est en train d'assurer la relève. Le nouveau programme prévoit la poursuite des expériences d'innovation et de vulgarisation des techniques de pêche, ainsi que la diésélisation des moteurs hors- et in-bord. Le Japon a fourni de 1989 à 1994 son assistance au centre de pêche de Missirah. Ce projet localisé dans la région de Fatick a pour objectifs l'amélioration des techniques de pêche et de traitement et commercialisation du poisson, la formation des pêcheurs, l'extension et l'organisation des réseaux de distribution et l'amélioration du niveau de vie des populations concernées. Le projet entamera en 1995 une seconde phase avec un programme de fourniture d'équipement et de matériel pour un montant de 850 millions de F CFA. Le Fonds Européen de Développement (FED) et la Caisse Française de Développement (CFD) ont cofinancé un projet de développement de la pêche artisanale à Ziguinchor (PAMEZ). L'exécution d'une seconde phase visant à la consolidation des acquis, à la réalisation d'infrastructures complémentaires et au recouvrement des arriérés de crédit a été confiée à une agence privée: PROPAC. Le projet PAPEC est arrivé à sa dernière année et devrait se poursuivre si la seconde phase est acceptée par la BAD. Ce projet est spécialisé dans le financement des équipements, matériels de pêche et fonds de roulement, réalisation d'infrastructures de pêche et de transformation du poisson, etc.

Au **Cap-Vert**, la BAD et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) cofinancent depuis 1987 un projet de développement des pêches artisanales. Ce projet qui vise le développement des conditions techniques permettant l'augmentation de la production et l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs devrait se terminer en 1995. Sur financement des Pays-Bas, la FAO exécute depuis septembre 1993 la phase préparatoire d'un projet de développement des pêches artisanales. Cette phase d'un an a servi à définir les objectifs, résultats attendus et activités de la phase principale du projet qui a débuté en 1994 pour une durée de trois ans. Un autre projet est

financé par l'Allemagne et exécuté par la GTZ. Il a pour but l'augmentation de la production et l'amélioration des conditions de commercialisation dans les îles de Fogo et Brava. Le projet qui a débuté en 1987 prendra fin en 1995.

En **Gambie**, un programme de formation de pêcheurs a été initié avec l'assistance de la coopération japonaise en équipement et en assistance technique en avril 1984. Ce programme qui vise à former de nouveaux jeunes pêcheurs gambiens est effectif dans six centres de pêche côtiers. Le projet de développement des pêches artisanales de Bakau qui est devenu opérationnel en 1992 a pris fin en juin 1993. Le financement des infrastructures a été assuré par l'Agence de Développement International du Japon (JICA) pour un montant de 3.5 millions \$. Une seconde phase, qui devrait se terminer en mars 1995 consiste en la construction dans le même centre d'un débarcadère.

Le projet d'assistance au Ministère des Pêches de **Guinée Bissau** était financé depuis 1989 par le PNUD et exécuté par la FAO. Son objectif principal était la mise en place d'une structure opérationnelle dans le domaine de la planification du développement et de l'aménagement des pêches. Il a bénéficié d'une prolongation de 12 mois devant aboutir à la réalisation et l'approbation d'un Plan Directeur de la Pêche Artisanale. Il s'est terminé début 1994. Une de ses réalisations principales est la mise en place d'un système de collecte, de compilation et d'analyse des données statistiques de la pêche artisanale. En juin 1994, la FAO a débuté l'exécution d'un projet d'une durée de 6 mois et financé sur son Programme de Coopération Technique (PCT). Ce projet "Assistance aux statistiques et à la planification dans le secteur des pêches" entend renforcer le système statistiques et mettre en place un registre des bateaux de pêche opérant dans les eaux territoriales du pays. Il préparera un plan d'aménagement, des plans en matière de recherche et formera du personnel de l'administration dans ces domaines. L'Agence Suédoise de Développement International (ASDI) donne son appui au secteur de la pêche artisanale depuis 1977, essentiellement à

travers son projet dans l'archipel des Bijagos. Depuis 1992 et en étroite coopération avec le projet FAO, l'ASDI a décidé de réorienter son assistance vers l'appui institutionnel. Son action se concentre donc dans les domaines du renforcement des capacités de conception et de suivi des actions de développement. Elle accorde également une attention à l'appui aux femmes, la pêche expérimentale et la formation des pêcheurs. Le projet devrait se terminer en décembre 1994. Le projet de développement de l'ONG belge "Iles de Paix" basé à Bolama se poursuit et contribue pour une grande part à la formation en technique de pêche et en construction navale dans l'archipel des Bijagos. La première phase du projet de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour le développement durable de la pêche artisanale dans le Rio Grande de Buba est terminée. L'objectif du projet est de garantir l'utilisation durable des ressources côtières au bénéfice des communautés en fournissant un appui matériel et scientifique à ces populations et aux institutions concernées. Une seconde phase est en attente de financement, son démarrage est attendu pour la fin 1994.

En **Guinée**, la phase II du projet Kaback financée par le PNUD pour un montant de 300.000 \$ a débuté en décembre 1993 pour une période de deux ans. L'objectif principal de cette phase est de préparer l'Unité de Développement des Pêches (UDP) mise en place durant la première phase du projet à se transformer en ONG disposant d'un cadre légal et d'une clientèle nationale. Le projet de développement de la pêche artisanale à Kamsar qui a bénéficié d'un financement du Fonds d'Équipement des Nations-Unies (FENU) pour un montant de 900.000 \$ se poursuit jusqu'en décembre 1995. Ce projet vise à la mise en place d'un centre de pêche artisanale et la fourniture de matériel de pêche. L'Office de Développement de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture (ODEPAG) financé par la BAD et la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA) pour un montant de 35 millions \$ poursuit ses activités. Il a réceptionné ses quatre bases de pêche, trois entrepôts frigorifiques, un chantier naval et l'atelier central. La coopération canadienne

finance un projet pilote de sécurité en mer. Ce projet qui est exécuté par le Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI) vise à l'amélioration des conditions de sécurité en milieu pêcheur (en mer et sur terre) dans les zones de Landréah et Douprou. La première phase de ce projet s'est terminée en septembre 1994. Une seconde phase d'un montant de 300.000 \$ est en attente de financement.

En **Sierra Léone**, le projet de développement intégré de la région de Shenge financé par le PNUD et exécuté par la FAO et le gouvernement de Sierra Léone depuis 1985 se terminera en février 1995. Des fonds complémentaires ont été fournis par DANIDA et le FENU. Le projet a permis d'améliorer l'approvisionnement en intrants, les techniques de pêche et de transformation du poisson et d'identifier des activités rémunératrices alternatives dans la région. Un débarcadère a été construit avec l'aide du Programme de travaux ruraux à haute intensité de main d'oeuvre de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Le Programme de développement communautaire et des pêches artisanales de la région Ouest Nord-Ouest (AFCOD) est financé par la CEE depuis 1989. Il est exécuté par la société de consultants GOPA. Le projet opère dans les villages de Goderich, Mahera/Yongoro, Konakridee, Bailor et Rokai. Son objectif est de créer les conditions d'un développement durable des activités du Programme grâce à une politique de décentralisation tant avec le secteur privé que public. Ces principales réalisations comprennent la construction d'embarcations améliorées, la construction d'une Coopérative centrale d'approvisionnement, d'installations de fumage au niveau communal, la fourniture d'infrastructures sociales, la formation, etc. La présente phase du Programme devrait se terminer en juin 1995. Le projet de développement des pêches côtières a bénéficié en 1992 d'un don du gouvernement du Japon pour une valeur de près de 3 millions \$. Celui-ci comprenait des engins de pêche, des moteurs hors-bord, véhicules, embarcations et autres équipements pour le développement de la pêche artisanale. Ce matériel et équipement est vendu par l'intermédiaire du Département des

Pêches, les stations régionales et les projets de développement à des prix acceptables pour les pêcheurs.

Au **Libéria**, la FAO a approuvé en 1994 le financement, sur les fonds PCT, du projet "Assistance d'urgence au secteur de la pêche artisanale" pour ce pays qui a perdu durant la guerre civile la presque totalité de ses embarcations et engins de pêche. Le projet d'un montant de 244.000 \$ prévoit la fourniture d'embarcations, d'équipement et de moteurs.

En **Côte d'Ivoire**, le projet de la Lagune Aby dont la première phase a été financée par le FIDA est redevenu opérationnel en novembre 1992 sur les fonds du gouvernement. Le projet a décidé de repartir sur de nouvelles bases et en particulier sur l'approche participative. Un Comité Consultatif a été créé et une importante composante "statistiques" mise en place. Une des activités importantes entreprises en 1994 a été la préparation, en collaboration avec le projet régional, d'un plan d'aménagement de la lagune. Le projet d'amélioration des embarcations artisanales financé par le Fonds d'Aide et de Coopération français (FAC) a produit 5 unités en fibre de verre de 8 à 14 mètres de long. Un projet de création d'un service de "gardes-côtes" pour le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches estimé à 800.000 \$ bénéficie de l'assistance du gouvernement des Etats Unis à concurrence de 75% du financement. Ce projet devrait débuter en 1995. Le projet de lutte contre les végétaux flottants qui concerne les plans d'eau lagunaires et continentaux devrait connaître un début d'exécution grâce à un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le projet de rénovation du port de pêche de San-Pédro d'un coût estimé à 10 millions \$ va débuter en 1995 grâce à l'assistance financière du Japon.

Au **Ghana**, la deuxième phase du projet de développement intégré des pêches artisanales de Yeji a débuté en juin 1994 pour finir en décembre 1996. Ce projet est financé par le PNUD pour un montant de 1,4 millions \$ et exécuté par la FAO. La seconde phase du projet consolidera les acquis de la première dans la collecte des données statistiques, le

travail de base pour un programme d'évaluation des stocks, l'amélioration de la technologie dans les domaines de la construction navale, des techniques de pêche et de traitement, ainsi que dans l'entretien des moteurs. La principale activité de la seconde phase sera la construction et la mise en place de la gestion du Centre Communautaire de Pêche. Sur financement de la Banque Mondiale, de la coopération britannique (ODA) et du gouvernement du Ghana, le Conseil pour la recherche scientifique et industrielle poursuit le projet national de recherche agricole (1991-1996) qui comprend un important volet concerne le suivi et l'évaluation des stocks de poissons démersaux et l'étude de la biologie et de la dynamique des populations de poissons pélagiques commercialement importants.

Au **Togo**, la Caisse Française de Développement et la Banque Mondiale assistent le gouvernement dans la promotion de la pêche maritime artisanale et la commercialisation des produits de la pêche par le projet de soutien aux groupements de jeunes pêcheurs. Ce projet est doté d'un budget de 21 millions FCFA. La FAO a approuvé le financement sur les fonds PCT d'un projet de "Définition d'une politique et d'un plan d'action pour la pêche" pour un montant de 145.000 \$. Ce projet se déroulera en 1995.

Au **Bénin**, le Projet Pêche Lagunaire, financé par la coopération allemande (GTZ) depuis 1986 est prolongé jusque 1997. Il assiste la Direction des Pêches dans la recherche de solutions à la surexploitation des plans d'eau et à la baisse de la production et des rendements. Ses actions concernent la réhabilitation du milieu par la replantation de mangroves et la lutte biologique contre les jacinthes d'eau, le développement de revenus alternatifs, la gestion locale des ressources, ainsi que le renforcement de la Direction des Pêches. Le projet "Evaluation des stocks de poissons démersaux et développement des pêches maritimes au Bénin" est financé par le Canada et exécuté par le Centre National d'Océanographie (CNO) en collaboration avec la Direction des Pêches. Ce projet qui a débuté en 1990 et prendra fin en 1995 permet de faire deux à trois campagnes de 4 jours par an.

Au **Nigéria**, le FIDA finance le "Projet de développement des pêches artisanales" pour un montant de 20 millions \$. Le projet qui a débuté en 1991 pour une période de cinq ans va fournir des prêts aux pêcheurs artisans et femmes de pêcheurs afin de poursuivre leurs activités productives. Il fournira également une assistance technique pour développer ces activités et assurera la mise en place des installations communautaires nécessaires. Le projet comporte également un volet formation ainsi que l'expérimentation et l'introduction d'intrants améliorés. Le projet est mis en oeuvre dans les Etats de Rivers, Cross River et Akwa-Ibom. Le projet d'accroissement de la production de la pêche artisanale est financé par le fonds de la CEDEAO. Ce projet a pour principal objectif la fourniture de crédit aux pêcheurs artisans afin qu'ils puissent acheter les intrants nécessaires à leur activité. Le projet d'un montant total de 6 millions \$, dont un prêt de 4,5 millions \$, a débuté en 1991 et se poursuit. Il est mis en oeuvre dans les Etats de Bendel, Ondo et Sokoto. La Banque Mondiale finance un projet de suivi, contrôle et surveillance des ressources marines. Ce projet a pour objectif la conservation des ressources marines par une évaluation régulière des stocks côtiers. Ce projet d'un montant de 9,3 millions \$ a débuté en 1991 et se terminera en 2000. Le projet "Renforcement des coopératives et développement des communautés de base" a débuté en 1994 et prendra fin en 1999. Le budget de ce projet financé par le PNUD est de 2 millions \$. Il est une des cinq composantes du Programme pour l'Agriculture et le Développement Rural qui sera exécuté nationalement avec l'appui de la FAO comme Agence de Coopération. Les activités incluent la mise en place d'un système de surveillance des eaux continentales par la création d'Unités de Surveillance des Pêches dans les Etats de Anambra, Benue, Kogi, Niger et Plateau. Le projet contribuera également au développement communautaire par la mise en place d'Unités de Développement des Pêches (UDP) dans 3 Etats enclavés (Abia, Kano et Kogi) et 2 Etats côtiers (Lagos et Ogun).

Au **Cameroun**, la FAO a approuvé le financement sur les fonds PCT d'un projet d'amélioration des embarcations de pêche

artisanale pour un montant de 127.000 \$. Ce projet sera exécuté en 1995.

En **Guinée Equatoriale**, le projet de pêche artisanale de Bata est financé par le gouvernement italien depuis 1988. Le projet a permis la construction d'un Centre de Pêche équipé de machine à glace, chambre froide et divers ateliers et équipements, ainsi que la mise en service de 20 embarcations de fibre de verre de 7 à 10 mètres équipées de moteur interne de 14 CV et d'une petite caisse isotherme. Le projet de développement de la pêche artisanale est financé par le Japon. Celui-ci a fourni du matériel et équipement de pêche, et assure la présence d'un expert sur place. Le projet de Plan Directeur des Pêches financé par la BAD n'est toujours pas opérationnel.

Au **Gabon**, la FAO finance sur les fonds PCT et pour un montant de 185.000 \$ un projet d'assistance à la mise en place d'un système statistique informatisé pour les pêches maritimes. Ce projet a démarré en 1994 et se poursuivra en 1995.

A **Sao Tomé et Principe**, la deuxième phase du projet de pêche artisanale est cofinancée par le FIDA (prêt de 1,5 million \$), le FAC (don de 700.000 \$) et le Japon (don d'équipement pour une valeur de 1,8 million \$). Les principales activités du projet, qui a débuté en 1990 pour une durée de cinq ans, sont l'amélioration des techniques de pêche, la vente d'équipement et matériel, ainsi que l'appui socio-économique aux pêcheurs et aux commerçantes de poisson. Le Canada, quant à lui, finance un projet d'évaluation des ressources halieutiques. Ce projet a commencé en 1992 pour une durée de trois ans. Le gouvernement a mis en place sur ses propres fonds un projet de collecte de données statistiques qui a débuté fin 1994.

Au **Zaire**, le secteur de la pêche ne bénéficie d'aucune assistance extérieure depuis maintenant plusieurs années. Les troubles qui se sont déroulés en septembre 1992 et janvier 1993 ont entraîné la suspension du projet d'assistance à la mise en oeuvre du Plan Directeur des Pêches. Ce projet qui avait débuté en 1989 était financé par le PNUD et exécuté par la FAO.

En **Angola**, la Suède a relancé sa coopération. Un accord d'un montant d'environ 5,4 millions \$ couvrira pour la période 1994-95 le secteur de la pêche, notamment la recherche scientifique, la formation professionnelle, les études et la planification ainsi qu'un investissement dans la pêche artisanale. La France fournira également une assistance au secteur.

4.3 Les projets régionaux

Les projets régionaux sont un élément essentiel de la coopération régionale dans les pêches. Malheureusement, pour des raisons politiques mais aussi, et peut-être même surtout, à cause des procédures administratives imposées par les donateurs multilatéraux (PNUD, CEE) leur financement s'avère toujours difficile.

Le Service régional d'information et de conseil en matière de transformation et de commercialisation des produits de la pêche pour l'Afrique (INFOPECHE) est devenu fin 1994 une organisation intergouvernementale régionale. Ce service basé à Abidjan, Côte d'Ivoire, fournit régulièrement des informations sur le marché, donne des avis techniques sur les produits et la transformation, et dispense une formation dans des domaines spécialisés consécutifs à la capture dans la région. Il fait partie du réseau de services régionaux d'information sur la commercialisation du poisson et de conseils techniques (INFOFISH pour l'Asie et le Pacifique, INFOPECA pour l'Amérique latine et INFOSAMAK pour les pays arabes). L'Organisation nécessite cependant une assistance temporaire jusqu'à ce que ses nouvelles structures soient mises en place ce qui prévu pour le premier trimestre 1995. La FAO lui fournit cette assistance pour une période 6 mois à partir de septembre 1994 avec un budget de 240.000 \$.

Le Programme Régional pour l'Afrique de l'Ouest "Valorisation des Captures de la Pêche Artisanale" est financé par l'UE. Le Programme est basé à Abidjan et vise la réduction des pertes physiques de poisson, l'amélioration de la qualité des produits frais et transformés, comme moyen d'obtenir un accroissement du

revenu des opérateurs privés, et l'expansion du commerce régional des produits de la pêche artisanale. Ce Programme est entré en 1994 dans sa phase principale de cinq ans et est exécuté par un consortium de quatre ONG: INADES (Côte d'Ivoire), Credit Union (Ghana), CREDETIP (Sénégal) et CEASM (France).

Le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) bénéficie d'un certain nombre de projets tous financés par l'UE dans différents domaines: la formation (Cap Esterias, Gabon), la recherche (Pointe Noire, Congo) et la construction navale (Sao Tomé et Principe). Il faut cependant noter qu'aucun de ces projets n'est encore opérationnel.

Avec l'appui financier du PNUD, la FAO a exécuté depuis 1993 la phase préparatoire d'un projet inter-régional d'aménagement intégré des pêcheries côtières. Cette phase préparatoire qui s'est terminée en 1994 avait pour objectif d'élaborer des méthodologies et mécanismes de coordination pour l'aménagement intégré des pêcheries côtières, ainsi que la préparation d'un programme d'assistance élargi dans ce domaine. Les résultats attendus du projet incluent un plan d'aménagement intégré des pêcheries dans trois sites pilotes. En Afrique, le Comité Consultatif du projet avait choisi la Gambie comme site pilote. Malheureusement, aucun bailleur de fonds n'a encore été identifié pour financer la phase principale de ce projet.

Le projet sous-régional pour le suivi, contrôle et surveillance (SCS) des eaux de la ZEE a démarré en 1994 par une phase préparatoire de 6 mois. Une extension est en voie d'approbation. La base principale de ce projet cofinancé par la Banque Mondiale et le gouvernement de Luxembourg est la Gambie. Ce projet doit assister la Commission sous-régionale des Pêches dans la formation et l'harmonisation du statut des observateurs SCS, ainsi que dans la mise en place d'un système commun pour le marquage des bateaux et l'adoption d'une convention sur la détermination des conditions d'accès à la ressource et de leur exploitation dans la ZEE.

Le Système d'Information Géographique (SIG)

sur les pêcheries en Afrique de l'Ouest élabore et utilise un système de gestion planifiée pour les pêcheries couvrant tous les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest grâce à des applications d'information géographique. Ce projet est financé par la France et est basé depuis décembre 1994 à Casablanca, Maroc. Ce projet prévoit une étroite collaboration avec le Projet de Base de Données en Recherche Marine qui devrait être financé par l'UE.

Le projet "Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement des pêches des Etats côtiers d'Afrique de l'Ouest" est financé par l'UE. Il a débuté en mai 1994 pour une durée de 3 ans. L'objectif général du projet est de fournir une assistance en matière juridique aux Etats de la région afin qu'ils maximisent leurs opportunités dans le cadre du nouveau Droit de la Mer.

Toujours sur financement du Danemark, le Programme DIPA basé à Cotonou, Bénin, a débuté en juillet 1994 sa troisième phase prévue pour une durée de 4,5 ans. Il vise à renforcer les capacités nationales en matière d'aménagement et de développement des ressources halieutiques en se basant sur les communautés de pêcheurs artisanaux. Il cherche à promouvoir la prise de responsabilité et de décision au niveau de ces communautés par une approche participative, la formation et l'accès à l'information.

4.4 Des projets en attente de financement

On note qu'un certain nombre de projets nationaux et régionaux ont été identifiés et se trouvent à des stades d'avancement divers pour leur financement.

La Mauritanie a soumis à la BAD un projet de port de pêche artisanale à Nouakchott. Ce projet d'un montant de 12 millions \$ pourrait débuter assez rapidement.

Au Sénégal, deux projets ont été identifiés et soumis au gouvernement du Japon: le projet de développement de la pêche au nord qui inclut

la construction d'installations et la fourniture d'équipement, et le projet d'aménagement du centre de pêche et de construction d'un brise-lame à Saint-Louis.

En Gambie, aucun donateur n'a encore été identifié pour financer la suite du projet de développement des pêches continentales qui avait été financé par la coopération italienne.

En Guinée Bissau, le projet de développement de la pêche artisanale avancée pour l'ensemble des zones côtières dont l'accord de prêt a été signé en décembre 1990 par la BAD n'est toujours pas opérationnel. Le document de projet a été révisé et le montant initial de 40 millions \$ ramené à 12 millions \$. Il est cependant gelé en raison des retards mis par le pays au remboursement d'emprunts antérieur.

En Guinée, un projet "Micro-entreprise des femmes dans les pêches" a été identifié. Ce projet a pour objectif la mise en place d'un système de gestion pour les groupement de

femmes dans la région de Conakry. Il pourrait recevoir le soutien financier du Gouvernement du Nouveau Brunswick en collaboration avec l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT).

Le gouvernement de Côte d'Ivoire a introduit auprès du Gouvernement du Japon une requête pour la fourniture d'équipement et de matériel de pêche pour une valeur de 1,2 million \$.

Le Cameroun a un projet de construction de petites fabriques de glace dans certains points de débarquement. Mais aucun bailleurs de fonds ne s'est encore manifesté.

Dans le domaine sous-régional, le Programme DIPA a assisté les pays membres de la sous-région nord (de la Mauritanie à la Sierra Léone) dans la préparation d'un document de projet pour l'amélioration de la sécurité en mer des unités de pêche artisanale. Le budget estimé est de 2,4 millions \$ pour une période de 3 ans.

Références bibliographiques

I. Documents publiés

Banque Mondiale, 1994. - Rapport sur le développement dans le monde 1994. 268 p.

FAO, 1993. - Marine Fisheries and the law of the sea: a decade of change. FAO Fisheries Circular. N° 853. Rome, FAO. 66 p.

Laureti E. (comp), 1992. - Fish and Fisheries Products: World apparent consumption statistics based on food and balance sheets (1961-1990). FAO Fisheries Circular. N° 821 Rev. 2. Rome, FAO. 477 p.

Marashi S. H., 1993. - Activities of regional fisheries bodies and other organizations concerned with fisheries. FAO Fisheries Circular. N° 807 Rev. 1. Rome, FAO. 57 p.

PNUD, 1994. - Rapport mondial sur le développement humain 1994. Economica, Paris. 239 p.

Seki E. et A. Bonzon, 1993. - Selected aspects of African fisheries: a continental overview. FAO Fisheries Circular. N° 810 Rev. 1. Rome, FAO. 158 p.

II. Rapports des Fonctionnaires de liaison du Programme DIPA

Adebiyi, O. F., 1994. - Situation of artisanal fisheries in Nigeria, 16 p.

Bikoro Eka Ada, J., 1994. - El sector de la pesca en Guinea Equatorial, 7 p.

Bondja M., 1994. - Situation des pêches au Cameroun, 13 p.

Denke, A. M., Y. Addra et K. Sedzro, 1994. - Les pêches togolaises, 11 p.

Doumbia M., 1994. - Note sur la pêche en Côte d'Ivoire, 14 p.

Embalo, A. R., 1994. - Situation actuelle du secteur de la pêche artisanale en Guinée Bissau, 38 p

Flowers I., 1994. - The fisheries of Liberia, 6 p.

Forde, A. C., 1994. - Update on Sierra Leone fisheries, 9 p.

Jallow A., 1994. - Artisanal fisheries in The Gambia, 8 p. + annexes

Katsongo K., 1994. - Le secteur de la pêche au Zaïre, 19 p.

Keita I., 1994. - Situation de la pêche en Guinée, 6 p.

LISTE DES RAPPORTS DIPA - LIST OF IDAF REPORT

I. Documents techniques / Technical documents

- De Graauw, M.A., Etude de préfactibilité technique de l'aménagement d'abris pour la pêche maritime artisanale au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 55p., DIPA/WP/1.
- Black Michaud, M.J., Mission d'identification des communautés littorales de pêcheurs artisans au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 24p., DIPA/WP/2.
- Gulbrandsen, O.A., Preliminary account of attempts to introduce alternative types of small craft into West Africa. Cotonou, IDAF Project, 51p., IDAF/WP/3.
- Gulbrandsen, O.A., Un compte-rendu préliminaire sur les tentatives d'introduire des types alternatifs de petites embarcations en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 53p., DIPA/WP/3.
- Jorion, P.J.M., The influence of socio-economic and cultural structures on small-scale coastal fisheries development in Bénin. Cotonou, IDAF Project, 59p., IDAF/WP/4.
- Jorion, P.J.M., L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/4.
- Tandberg, A., Preliminary assessment of the nutritional situation of subsistence fishermen's families. 1986 Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/5.
- Wijkstrom, O., Recyclage des personnels pêche en gestion et comptabilité. Cotonou, Projet DIPA, 1986 25p., DIPA/WP/6.
- Collart, A., Development planning for small-scale fisheries in West Africa, practical and socio-economic aspects of fish production and processing. Cotonou, IDAF Project, 34p., 1986 IDAF/WP/7.
- Collart, A., Planification du développement des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest; production et traitement du poisson, ses aspects matériels, techniques et socio-économiques. Cotonou, 1986 Projet DIPA, 67p., DIPA/WP/7.
- Van der Meeren, A.J.L., Socio-economic aspects of integrated fisheries development in rural fishing villages. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/8.
- Haling, L.J., et O. Wijkstrom, Les disponibilités en matériel pour la pêche artisanale. Cotonou, 1986 Projet DIPA, 47p., DIPA/WP/9.
- Akester, S.J., Design and trial of sailing rigs for artisanal fisheries of Sierra Leone. Cotonou, IDAF 1986 Project, 31p., IDAF/WP/10.
- Vétiart, R., Rapport d'étude préliminaire sur l'aménagement d'un abri pour la pêche maritime artisanale à Cotonou. Cotonou, Projet DIPA, 31p., DIPA/WP/11.
- Van Hoof, L., Small-scale fish production and marketing in Shenge, Sierra Leone. Cotonou, IDAF 1986 Project, 36p., IDAF/WP/12.
- Everett, G.V., An outline of West African small-scale fisheries. Cotonou, IDAF Project, 32p., 1986 IDAF/WP/13.
- Anon., Report of the second IDAF liaison officers meeting; Freetown, Sierra Leone (11 - 14 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 66p., IDAF/WP/15.
- Anon., Compte-rendu de la deuxième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet 1987 DIPA, 27p., DIPA/WP/16.
- Campbell, R.J., Report of the preparatory technical meeting on propulsion in fishing canoes in West 1987 Africa (Freetown, 15-18 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 88p., IDAF/WP/17.
- Davy, D.B., Seamanship, Sailing and Motorisation. Cotonou, IDAF Project, 85p., IDAF/WP/18. 1987

- Anum-Doyi, B., and J. Wood, Observations on fishing methods in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 53p., IDAF/WP/19.
- Anon., Report of the third IDAF liaison officers meeting (Cotonou, 2 - 4 December 1987). Cotonou, 1988 IDAF Project, 88p., IDAF/WP/20.
- Anon., Compte-rendu de la troisième réunion des officiers de liaison du DIPA (2-4 Décembre 1987). 1988 Cotonou, Projet DIPA, 85p., DIPA/WP/20.
- Haakonsen, J.M. (Ed.) Recent developments of the artisanal fisheries in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 69p., IDAF/WP/21.
- Everett, G.V., West African marine artisanal fisheries. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/22. 1988
- Everett, G.V., Les pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 44p., 1988 DIPA/WP/22.
- Coackley, A.D.R., Observations on small fishing craft development in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 22p., IDAF/WP/23.
- Zinsou, J. et W. Wentholt, Guide pratique pour la construction et l'introduction du fumoir "chorkor". 1989 Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/24.
- Zinsou, J. and W. Wentholt, A practical guide to the construction and introduction of the chorkor smoker. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/24.
- Chauveau, J.P., F. Verdeaux, E. Charles-Dominique et J.M. Haakonsen, Bibliographie sur les communautés de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest - Bibliography on the fishing communities in West-Africa. Cotonou, Projet DIPA - IDAF Project, 220p., DIPA-IDAF/WP/25.
- Everett, G.V., Small-scale fisheries development issues in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1989 47p., IDAF/WP/26.
- Everett, G.V., Problèmes de développement de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Cotonou, 1989 Projet DIPA, 49p., DIPA/WP/26.
- Haakonsen, J.M., et W. Wentholt, La pêche lacustre au Gabon. Cotonou, Projet DIPA, 36p., 1989 DIPA/WP/27
- Anon., Report of the ad hoc technical meeting on artisanal fisheries craft, propulsion, gear and security in the IDAF region; Cotonou, 25 - 26 September 1989. Cotonou, IDAF Project, 111p., IDAF/WP/28.
- Anon., Report of the fourth IDAF liaison officers meeting (Dakar, 21 - 23 November 1989). 1990 Cotonou, IDAF Project, 135p., IDAF/WP/29.
- Anon., Compte-rendu de la quatrième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet 1990 DIPA, 121p., DIPA/WP/29.
- Houndékon, B. R., D. E. Tempelman and A. M. Ijff, Report of round table meeting on women's activities and community development in artisanal fisheries (projects) in West Africa. 1990 Cotonou, IDAF Project, 12p. + annexes, IDAF/WP/30.
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman et A.M. Ijff, Rapport du séminaire sur les activités féminines et le développement communautaire dans les projets de pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 14p. + annexes, DIPA/WP/30.
- Ijff, A.M., Socio-economic conditions in Nigerian fishing communities. Based on studies along the 1990 Benin and Imo river estuaries. Cotonou, IDAF Project, 113p., IDAF/WP/31.
- Okpanefe, M.O., A. Abiodun and J.M. Haakonsen, The fishing communities of the Benin River estuary area: Results from a village survey in Bendel State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 1991 75p., IDAF/WP/32.
- Anon., Compte-rendu du cours "Analyse Quantitative des Aspects Sélectionnés de Développement". 1991 Cotonou, Projet DIPA, 6 + xlvi p., DIPA/WP/33.

- Anon., Report of the course on "Quantitative Analysis of Selected Aspects of Fisheries Development". Cotonou, IDAF Project, 6 + xlv p., IDAF/WP/33.
- Callerholm Cassel, E., Cost and Earnings and Credit Studies on Ghanaian Canoe Fisheries. Cotonou, 1991 IDAF Project, 38p., IDAF/WP/34.
- Sheves, G.T., The Ghanaian dug-out canoe and the canoe carving industry in Ghana. Cotonou, IDAF 1991 Project, 109p., IDAF/WP/35.
- Haakonsen, J. M. and Chimère Diaw, Fishermen's Migrations in West Africa. Cotonou, IDAF 1991 Project, 293p., IDAF/WP/36.
- Haakonsen, J.M. et Chimère Diaw, Migration des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet 1991 DIPA, 332p., DIPA/WP/36.
- Gulbrandsen, O.A., Canoes in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 82p., IDAF/WP/37. 1991
- Anon., Artisanal Fisheries in West Africa, Report of the Fifth IDAF Liaison Officers Meeting. 1991 Cotonou, IDAF Project, 140p., IDAF/WP/38.
- Anon., Les pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Compte-rendu de la Cinquième réunion des 1991 Officiers de Liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 122p., DIPA/WP/38.
- Beare, R.J. and P. Tanimomo, Purse seine and encircling net fishing operations in Senegal, Guinea, 1991 Sierra Leone, Ghana and Benin. Cotonou, IDAF Project, 92p., IDAF/WP/39.
- Everett, G.V. and G.T. Sheves, Recent trends in artisanal fisheries and report on alternatives to ca- 1991 noes. Cotonou, IDAF project, 33p., IDAF/WP/40.
- Callerholm Cassel, E. and A.M. Jallow, Report of a socio-economic survey of the artisanal fisheries 1991 along the atlantic coast in The Gambia. Cotonou, IDAF project, 97p., IDAF/WP/41.
- Chimère Diaw, M. et Jan M. Haakonsen, Rapport du séminaire sur les migrations de pêcheurs 1992 artisans en Afrique de l'Ouest. Cotonou, projet DIPA, 36p., DIPA/WP/42.
- Chimère Diaw, M. and Jan M. Haakonsen, Report on the regional seminar on artisanal fishermen's 1992 migrations in West Africa. Cotonou, IDAF project, 35p., IDAF/WP/42.
- Houndékon, B. et L. Affoyon, Rapport du séminaire-atelier de sensibilisation sur la méthode accélérée 1993 de recherche participative tenu à Libreville Gabon en Novembre 1992. Cotonou, Projet DIPA, 56p., DIPA/WP/43.
- Anon., Rapport de la sixième réunion des fonctionnaires de liaison Banjul, Gambie 1 - 5 février 1993. 1993 Cotonou, Projet DIPA, 57p., DIPA/WP/44.
- Anon., Report of the sixth IDAF liaison officers meeting Banjul, Gambia 1 - 5 February 1993. Coto- 1993 nou, IDAF Project, 60 p., IDAF/WP/44.
- Horemans, B. and B. Satia (eds), Report of the Workshop on Fisherfolk Organisations in West Africa. 1993 Cotonou, IDAF Project, 93p., IDAF/WP/45.
- Horemans, B. et B. Satia (éds), Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en Afrique de 1993 l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 102p., DIPA/WP/45.
- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revue sectorielle de la pêche artisanale en Guinée Bissau. 1993 Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 32p. + annexes, DIPA/WP/46.
- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revista sectorial da pesca artesanal na Guiné-Bissau Programa de 1993 Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental. Cotonou DIPA, 32p. + anexos DIPA/WP/46

- Horemans B., - La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1992. Cotonou, 1993
Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 36p., DIPA/WP/47.
- Kébé, M., Njock J. C. et Gallène J.- Revue sectorielle de la pêche maritime au Cameroun. 1993
Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 30p. + annexes, DIPA/WP/48.
- Kébé, M., Njock, J.C. and Gallène, J. R., Sectoral review of marine artisanal fishery in Cameroon. 1993
Cotonou, IDAF Project 33p., IDAF/WP/48
- Anon., Report of the Working Group on Artisanal Fisheries Statistics for the Western Gulf of Guinea, Nigeria and Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 126p., IDAF/WP/49
- Satia, B.P., Ten years of Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (Origin, 1993
Evolution and Lessons Learned). Cotonou, IDAF Project, 37p., IDAF/WP/50
- Satia, B.P., Dix ans de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest (Origine, 1993
évolution et leçons apprises). Cotonou, Projet DIPA, 41p., DIPA/WP/50.
- Stokholm, H. and Isebor C., The fishery of *Ilisha africana* in the coastal waters of Republic of Benin 1993
and Lagos State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 81p., IDAF/WP/51.
- Anon., - Report of the Seventh IDAF Liaison Officers Meeting Cotonou, Benin, 22-24 November 1993
1993. Cotonou, IDAF Project, 72p., IDAF/WP/52.
- Anon., - Rapport de la Septième Réunion des Fonctionnaires de Liaison. Cotonou. Bénin, 22-24 1993
novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA, 77p., DIPA/WP/52.
- B.P. Satia and B. Horemans editors, Workshop on Conflicts in Coastal Fisheries in west Africa. 1993
Cotonou, Benin, 24-26 November 1993. Cotonou, IDAF Project 64p., IDAF/WP/53.
- B.P. Satia et B. Horemans (éds), Atelier sur les Conflits dans les Pêcheries Côtières en Afrique de 1993
l'Ouest, Cotonou, Bénin, 24-26 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA 68p., DIPA/WP/53.
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1993. Programme for the 1994
Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 39p., IDAF/WP/54.
- Horemans B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1993. Cotonou Programme 1994
pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40p. + annexes, DIPA/WP/54.
- Horemans, B., J; Gallène et J.C. Njock,- Revue sectorielle de la pêche artisanale à Sao Tomé et 1994
Principe. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 31p. + annexes, DIPA/WP/55.
- Horemans, B., J. Gallène e J.-C. Njock, - Revista sectorial da pesca artesanal, a São Tomé e Príncipe 1994
Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental (DIPA). 32p. + anexos, DIPA/WP/55.
- Jul-Larsen, E., Migrant Fishermen in Pointe-Noire (Congo): Continuity and Continuous 1994
Change. Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 51p., IDAF/WP/56.
- Jul-Larsen, E., Pêcheurs migrants à Pointe-Noire (Congo): Continuité et Changement 1994
Perpétuel. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/56.
- Satia, B. P., and Hansen, L. S., Sustainability of Development and Management Actions in 1994
Two Community Fisheries Centres in The Gambia. Cotonou, IDAF Project, 48p., IDAF/WP/57.
- Satia, B. P., et Hansen L.S., La durabilité des actions de développement et de gestion dans 1994
deux centres communautaires en Gambie. Cotonou, Projet DIPA, 50p., DIPA/WP/57.

- Ute Heinbuch, Animal Protein Sources for Rural and Urban Populations in Ghana. Cotonou, IDAF 1994 Project, 25p. + annex, IDAF/WP/58
- Johnson J.P. and Joachim Alpha Touré, Accidental Death and Destruction in Artisanal Canoes: A retrospective study of the years 1989-1991 along the coast of Guinea (Conakry) West Africa. Cotonou, IDAF Project, 21p., IDAF/WP/59
- Johnson J.P. et Joachim Alpha Touré, Mort Accidentelle et Destruction des Pirogues Artisanales: Une étude rétrospective des années 1989-1991 sur le littoral guinéen (Conakry) - Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 21p., DIPA/WP/59
- Katlijn Dcmuynck, and DETMAC Associates, The Participatory Rapid Appraisal on perceptions and practices of fisherfolk on fishery resource management in an artisanal fishing community in Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/60.
- Katlijn Demuynck, et les associés de DETMAC, Méthode Accélérée de Recherche Participative sur les perceptions et pratiques des pêcheurs en matière de gestion des ressources halieutiques dans une communauté de pêche au Cameroun. Cotonou, Projet DIPA, 33p. DIPA/WP/60
- B.P. Satia, J.P. Gallène, and F. Houéhou, Sub-regional Workshop on Artisanal Safety at Sea. Banjul, The Gambia 26-28 September 1994. Cotonou, IDAF Project, 57p., IDAF/WP/61
- B.P. Satia, J. P. Gallène, F. Houéhou, Rapport de l'atelier sous-régional sur la Sécurité en Mer de la pêche artisanale. Banjul, Gambie 26-28 septembre 1994. Cotonou, Projet DIPA, 61p. DIPA/WP/61
- Bert Kamphorst, A socio-economic study on the distribution and marketing pattern of marine fish products in the Ndian division, South West Province, Republic of Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/62
- Bert Kamphorst, Etude socio-économique du mode de distribution et de commercialisation des produits halieutiques du département de Ndian, Province du Sud-Ouest, République du Cameroun Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 42p. DIPA/WP/62
- Ute Heinbuch, Population and Development in Fishing Communities: The challenge ahead. Cotonou, IDAF Project, 51p., IDAF/WP/63
- Anon., Report of the Eighth IDAF Liaison Officers Meeting. Pointe-Noire, Congo, 03-04 November 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 97p., IDAF/WP/64.
- Anon., Rapport de la Huitième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, du DIPA. Pointe-Noire, Congo, 03-04 novembre 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 102p., DIPA/WP/64
- Horemans, B., Kébé, M., and W. Odoi-Akersie, Working Group on capital needs and availability in artisanal fisheries methodology and lessons learned from case studies. Cotonou, IDAF Project 62p., IDAF/WP/65
- Horemans, B., Kébé, M., et W. Odoi-Akersie, Groupe de travail sur les besoins et la disponibilité en capital en pêche artisanale: méthodologie et leçons apprises des études de cas. Cotonou, Projet DIPA, 62p., DIPA/WP/65
- Teutscher F., Tall A., and Fallow A.M., Workshop on Seeking Improvements in Fish Technology in West Africa. Pointe-Noire, Congo, 7-9 November 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 75p., IDAF/WP/66.
- Teutscher F., Tall A., et Jallow A.M., Rapport de l'Atelier sur le thème "A la Recherche des Améliorations en Technologie du Poisson en Afrique de l'Ouest". Pointe-Noire, Congo, 7-9 novembre 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 82p., DIPA/WP/66.
- Kamphorst, B., A cost and earnings study at Cotonou harbour, Benin, for 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 42p., IDAF/WP/67.
- Kamphorst, B., et Teixeira, Caractéristiques socio-économiques de la pêche à Sao Tomé et Principe. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 31p. DIPA/WP/68.

Kamphorst, B., e Teixeira, M., Características socio-económicas da pesca artesanal marítima em São Tomé e Príncipe Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na África Ocidental. Cotonou DIPA, 28p., IDAF/WP/68

Horemans, B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40p. DIPA/WP/69.

II. Manuels de terrain / Field Manuals

Johnson, J.P. et M.P. Wilkie, Pour un développement intégré des pêches artisanales: du bon usage de participation et de la planification. Cotonou, Projet DIPA, 157p. + annexes, Manuel de Terrain N° 1.

Meynall, P.J., J.P. Johnson, and M.P. Wilkie, Guide for planning monitoring and evaluation in fisheries development units. Cotonou, IDAF Project, 116p., IDAF Field Manual N° 2.

III. IDAF Newsletter / La Lettre du DIPA

IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 1, October/Octobre 1985, 4 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 2, January/Janvier 1986, 14 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 3, June/Juin 1986, 40 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 4/5, Sept./Dec. 1986, 76 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 6, September 1987, 58 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 7, June/Juin 1988, 84 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 8, June/Juin 1989, 74 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 9, October/Octobre 1989, 84 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 10, August/Août 1990, 84 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 11, January/Janvier 1991, 6 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 12, April/Avril 1991, 8 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 13, July/Juillet 1991, 6 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 14, October/January 1992, 12 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 15, September/Septembre 1992, 85p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 16, December/Décembre 1992, 31p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 17, March/Mars 1993, 39p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 18, June/Juin 1993, 38p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 19, September/Septembre 1993, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 20, December/Décembre 1993, 28p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 21, March/Mars 1994, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 22, June/Juin 1994, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 23, September/Septembre 1994, 52p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 24, December/Décembre 1994, 36p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 25, March/Mars 1995 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 26, June/Juin 1995 32p.

IV. Documents de travail du Projet Modèle, Bénin / Working papers of the Model Project, Benin

Coackley, A.D.R., Report on installation of a diesel inboard motor in a Ghana canoe. Cotonou, Model Project, 7p. + annexes, PMB/WP/1 (En).

Coackley, A.D.R., Installation d'un moteur diesel "inboard" dans une pirogue ghanéenne. Cotonou, 1988
Projet Modèle, 9p. + annexe, PMB/WP/1 (Fr).

Zannou, L.H., Etudes technico-économiques des fours améliorées pour le fumage de poisson en 1988
République Populaire du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 8p. + 6 tableaux, PMB/WP/2.

Atti-Mama, C., et M. Raïs, Etude démographique des communautés cibles du projet Modèle Bénin. 1988
Cotonou, Projet Modèle, 20p. + 10 annexes, PMB/WP/3.

Jorion, P., Non-monetary distribution of fish as food in Beninois small-scale fishing villages and its importance for auto-consumption. Cotonou, Model Project, 26p., PMB/WP/4.

- Tanimomo, P. F., Catalogue des engins de pêche maritime artisanale du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 46p. + 3 annexes, PMB/WP/4, PMB/WP/5. 1989
- Tanimomo, P.F., Rapport de consultation sur la formation des jeunes pêcheurs de l'UNICOPEMA à Lomé. Cotonou, Projet Modèle, 17p. + 6 annexes, PMB/WP/6. 1989
- Atti Mama, C., Impact socio-économique de la piste Pahou-Kpota. Cotonou, Projet Modèle, 10p. + 3 annexes, PMB/WP/7. 1989
- Ahouanmènou, C., C. Atti-Mama, B. Houndékon, D. Tempelman et D. Turcotte, Animation, gestion et planification, séance de travail avec les agents de terrain. Cotonou, Projet Modèle, 142p. + annexes, PMB/WP/8. 1989
- Atti-Mama, C., D. Turcotte, et W. Wentholt, Evaluation interne des activités du projet modèle Bénin dans le secteur de Ouidah. Cotonou, Projet Modèle, 36p. + 7 annexes, PMB/WP/9. 1989
- Tempelman, D., The participatory approach in an integrated artisanal fisheries project; structuring community development - womens activities. Cotonou, Model Project, 43p., PMB/WP/10. 1989
- Landry, J., Cours d'alphabétisation fonctionnelle en calcul. Cotonou, Projet Modèle, 59p. + 3 annexes PMB/WP/11. 1989
- Landry, J., and D. Tempelman, Functional literacy, Training Guide for a numeracy course. Cotonou, Model Project, 55p. + 3 annexes, PMB/WP/11. 1989
- Atti-Mama, C., Systèmes traditionnels et modernes d'épargne et de crédit en milieu pêcheur au Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 41p. + annexes, PMB/WP/12. 1990
- Sènouvo, P., Statistiques de pêches des villages du Projet Modèle Année 1987. Cotonou, Projet Modèle, 33p., PMB/WP/13. 1990
- Sheves, G. T., P. T. Holler and P. F. Tanimomo, Report on demonstration with echo-sounders, compasses and multimono gillnets in Ghana. Cotonou, Model Project, 22p., PMB/WP/14. 1990
- Coackley, A.D.R., and G.T. Sheves, A review of the experimental introduction of diesel inboard motors to Ghana canoes. Cotonou, Model Project, 41p., PMB/WP/15. 1990
- Ijff, A.M. et D.E. Tempelman, Etude sur les relations entre les captures de poisson et l'état nutritionnel des communautés de pêcheurs dans la province du Mono, au Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 27p., PMB/WP/16. 1990
- Sènouvo, A.P. et A.A. Gbaguidi, Recueil des données statistiques des pêches maritimes au Bénin. Période de 1984 à 1989. Cotonou, Projet Modèle, 134p., PMB/WP/17. 1990
- Houndékon, B.R., Initiative locale et développement: Expérience des communautés de pêcheurs marins du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 17p., PMB/WP/18. 1990
- Le Gurun, J.F., La section de technique des pêches. Cotonou, Projet Modèle, 43p., PMB/WP/19. 1991
- FAO/Government Cooperative Programme, Integrated Development of Small-Scale Fisheries in West Africa, Model Project Benin, Project findings and recommendations. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Terminal Report, 34p. 1991
- Programme de Coopération FAO/Gouvernements, Développement Intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Projet Modèle Bénin, Conclusions et recommandations du Projet. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Rapport terminal, 40p. 1991

